

n° 98 *Et si la gestion du sport était une illustration fractale de l'échec de l'exécutif !*

L'organisation du nouveau gouvernement « Valls » apporte une nouvelle fois la preuve du peu de considération que nos politiques accordent au développement des activités physiques et sportives⁽¹⁾... Hors des campagnes électorales !

Epiphénomène politique ou exemple fractal et frappant, à petite échelle, de ce que certains appellent « le mal français »... Non pas l'absence de réforme, mais plutôt l'absence de volonté et d'honnêteté politiques.

En effet, le choix entre régression ou progrès sociétal en matière de sport se fait au travers du respect ou non de trois principes, qui font l'objet d'une quasi-unanimité :

☞ Les APS sont par essence éducatives et parties intégrantes du service public d'éducation. Vouloir scinder les APS entre une partie éducative (l'EPS) et une partie loisirs, voire spectacle, n'a ni sens, ni avenir ;

☞ La gestion des APS ne peut être que partenariale⁽²⁾. Les frictions et les batailles d'égo doivent engendrer son renforcement et sa modernisation et non sa remise en cause simpliste et intéressée ;

☞ Le département ministériel historiquement dénommé « jeunesse et sport » doit rejoindre sa matrice originelle au contact de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Ce positionnement permettra de renforcer les missions éducatrices et de mettre fin aux dérives gestionnaires de l'armée mexicaine issues la RGPP et maintenues par la MAP.

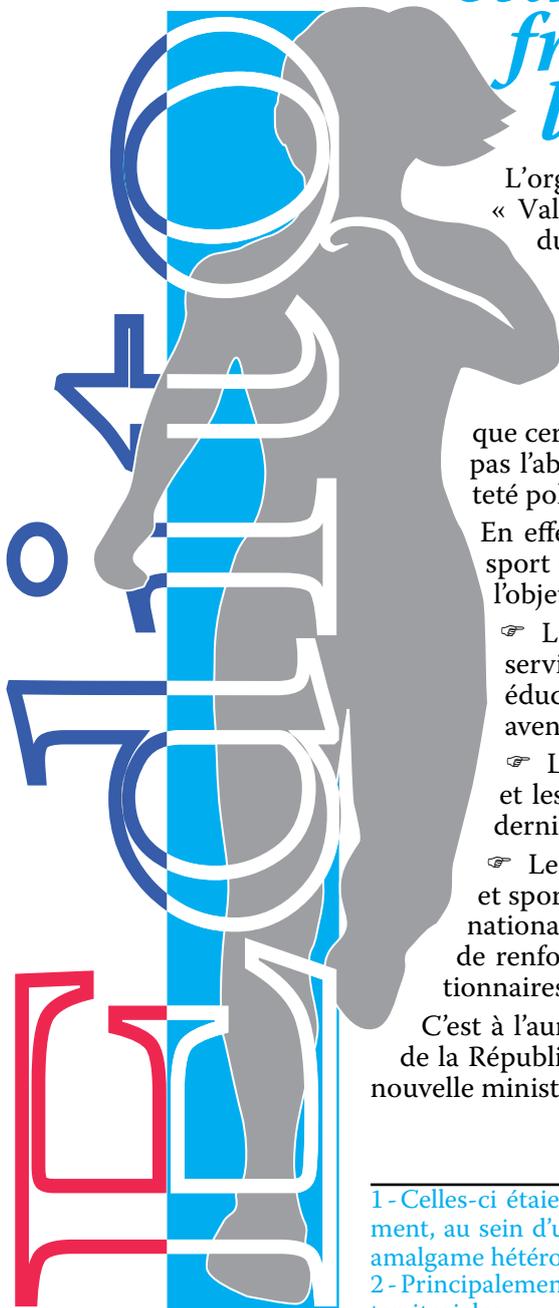
C'est à l'aune du respect de ces principes, en faveur desquels le Président de la République s'est engagé, que le SNAPS accordera quelque crédit⁽³⁾ à la nouvelle ministre et au nouveau secrétaire d'Etat en charge du sport.

Jean-Paul Krumbholz

1- Celles-ci étaient annoncées, jusqu'au matin même de la constitution du gouvernement, au sein d'un ensemble avec l'éducation nationale avant de se retrouver dans un amalgame hétéroclite avec le droit des femmes (sic !) et la ville.

2- Principalement tripartite entre l'Etat, le mouvement sportif et les collectivités territoriales.

3- Les reniements et l'immobilisme des gouvernements successifs depuis l'échec attesté et reconnu du rapprochement « sport-santé » en 2007 n'autorisent plus une quelconque confiance à priori.





SOMMAIRE

n° 98

Actualité.....03 - 08
Actualités ministérielles..... 03 - 04
Projet de réforme de la politique ministérielle de formation et de qualification..... 05 - 08

Congrès d'Aix en Provence09 - 23
Présentation du Congrès 09
Rapport d'activité 2012-2014 : 10 - 15
rapport financier 16 - 17
Les candidats au conseil national 18 - 20
Modifier le code du sport pourquoi et comment ?
Quels sont les mandats du SNAPS à ce sujet ? 21
Creps : décentralisation et après ? 22
Toilettage statuts et R.I. 23

Corpo25 - 29
CAP d'avancement des professeurs de sport..... 25 - 29

Adhésion.....30 - 31
Bulletin d'adhésion 30
Repères financiers pour adhérer 31

Vos interlocuteurs32

SNAPS Infos n° 98



Directeur de la publication : Jean-Paul Krumbholz

Rédacteur en chef : Franck Baude

Collectif de rédaction : Franck Baude, Jean Paul Krumbholz, Claude Lernoold, Raphael Millon, Caroline Jean, Jean-Michel Gehin, Corinne Navarro

Crédits photos : Franck Baude, Daniel Gaime

Conception graphique : Alexia Gaime

Imprimerie : Compedit Beauregard - ZI Beauregard - BP 39 - 61600 LA FERTE MACE

Prix du n° : 3,81 euros - Abonnement: 15,24 euros

Dépôt légal avril 2014 - Commission paritaire 0709 S 06942 - N° ISSN 1145-4024

SNAPS-Infos - Maison du Sport Français - 1 avenue Pierre de Coubertin - 75640 PARIS Cedex 13

Tel : 01 58 10 06 53/54

Courriel : snaps@unsa-education.org

Site : <http://snaps.unsa-education.org>



Tout change... Rien ne change ! Encore raté, après l'annonce de notre rattachement à un grand ministère commun avec l'éducation nationale... Le sport repart dans les méandres politiques du concours Lépine du grand n'importe quoi !

Alors que l'annonce de la constitution d'un gouvernement resserré plaide pour le retour au bercail éducatif du champ jeunesse et sport, au point que cette hypothèse et le nom de la future ministre en charge de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports transpirent dans la presse... Les intérêts particuliers et politiques de dernière minute ont créé, une nouvelle fois, une entité ministérielle inédite et pour le moins incohérente.

Chat échaudé craint l'eau froide, il n'y aura ni round d'observation, ni confiance à priori, il appartient à ceux qui ont pris le risque de cette création sans fondement de prouver que leur choix est capable de replacer le sport dans sa sphère éducative et de renouer un dialogue social inexistant depuis maintenant sept ans.

Le monde syndical uni n'a donc pas attendu pour revendiquer immédiatement le rattachement de l'administration J&S et de ses personnels au sein d'un secrétariat général et d'une DRH commune avec le MENESER. Méfiance, voire défiance d'autant plus légitime que ni notre ministre, ni notre secrétaire d'Etat n'a annoncé sa volonté de rencontrer les organisations syndicales représentatives contrairement au nouveau ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche...

L'intersyndicale J&S, l'UNSA/ Education et le SNAPS en colère et réactifs.

Personne dans le monde syndical n'a apprécié qu'un exécutif en grande difficulté électorale et économique affiche un tel mépris du champ J&S au point de créer, en opposition avec toutes les composantes du monde des APS, un attelage inattendu et risqué.

L'intersyndicale J&S, l'UNSA/Education et le SNAPS ont concomitamment et respectivement demandé une audience :

- ☞ au Premier Ministre (voir le courrier intersyndical en annexe) ;
- ☞ à la ministre chargé de la J&S ;
- ☞ au secrétaire d'Etat chargé des sports ;

pour revendiquer immédiatement le rattachement des personnels J&S à un SG et une DRH commune avec le MENESER.

Ce gouvernement est ainsi prévenu que sans prise en compte de cette revendication⁽¹⁾ et sans réponse claire à ce sujet, la situation de

blocage actuelle ne pourrait que perdurer et s'amplifier.

Le SNAPS saura rappeler à ce gouvernement, comme à ses prédécesseurs que « la confiance ne se décrète pas mais se mérite ».

50 milliards d'économie d'ici 2017, dont 18 de l'Etat ... Pas vraiment réaliste !

La situation économique de notre pays et l'incapacité de nos gouvernants successifs à y répondre, ne permettent plus aux corps intermédiaires, dont le monde syndical fait partie, de rester à l'écart du débat.

La RGPP n'a engendré qu'environ 12 milliards « d'économie » en 4 ans, il est donc déraisonnable de croire qu'il est possible d'arriver à 18, de la part de l'Etat, en 3 ans avec les mêmes recettes⁽²⁾.

Sans parler :

- ☞ de la récession ainsi engendrée et de l'effet tonneau des danaïdes que cela induit déjà ;

2- Blocage du point d'indice et suppressions de postes contrebalancés en partie par la gabegie des restructurations « rgpépésques ».

☞ des effets de seuil, qui font que notre ministère, par exemple, n'a plus rien à rendre sans se condamner.

Cette démagogie⁽³⁾ politique permet d'éviter d'évoquer les solutions qui auraient pour but de préserver les missions et les emplois de terrain au détriment des fonctions politiques et de la haute fonction publique.

Le vrai réformisme du SNAPS.

Face à cette impuissance et incompetence des politiques, le vrai réformisme syndical n'est pas d'accepter ou de signer des plans sociaux, mais de proposer des évolutions plus efficaces aux mêmes coûts.

Dans cette logique, cela fait une dizaine d'années⁽⁴⁾ que le SNAPS dénonce l'armée mexicaine⁽⁵⁾

3- Comme l'annonce de la suppression des conseils généraux en 2021 pour une échéance budgétaire en 2017.

4- Le SNAPS revendiquait une restructuration avant même la RGPP.

5- La création du SG de ministères dits sociaux, des DRJCS, des DDCS/PP, du CGOCTS a ajouté des strates intermédiaires et des bataillons de chefaillons

1- Qui dépasse dorénavant largement le champ syndical.



qu'est devenue l'administration sport et propose, sans la moindre écoute, une modernisation à travers des circuits courts, des structures moins lourdes et une responsabilisation accrue des personnels.

Tous les chantiers en panne.

Nous dénonçons dans le dernier numéro de SNAPS/Infos ce phénomène qui n'a été qu'amplifié par les élections municipales et le changement de gouvernement qu'elles ont engendré.

Nous n'avons donc aucune nouvelle :
☞ des recrutements et des suppressions de postes au titre de 2014 ;

☞ de la masterisation du décret des PS ;

☞ de la décentralisation des CREPS ;

☞ de la création du CTM J&S.

Mais espérons que les chantiers suivants seront repris à zéro :

☞ temps de travail en DRJSCS ;

☞ statut des directeurs et directeurs adjoints d'établissements ;

☞ gestion et sanctuarisation des CTS ;

☞ sortie des PTP des DDCCS/PP.

Le chantier sur la formation/certification de l'encadrement des APS fait quant à lui l'objet d'un article spécifique dans ce numéro.

Le SNAPS, face à la situation critique de notre pays qui n'épargne pas notre département ministériel et plus largement le service public du sport, est prêt à participer à un dialogue social franc et constructif, sans langue de bois, avec le nouveau gouvernement. Mais n'acceptera pas de renouveler les expériences précédentes de parodie de dialogue social.

Sans changement... Le SNAPS sera contraint d'envisager des actions d'autres natures.

Jean-Paul Krumbholz

au détriment de la réalisation et donc de l'efficacité de nos missions ministérielles.



LE/SD/440

Monsieur Manuel Valls,
Premier ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris SP 07.

Paris, le 7 avril 2014

Monsieur le Premier Ministre,

L'interfédérale Jeunesse et Sports (UNSA Education, FERC-CGT, FSU et FNEC-FP-FO) qui représente la quasi-totalité des personnels du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative a écrit le 28 janvier dernier à Monsieur le Président de la République pour lui rappeler son engagement fort de février 2012 en tant que candidat, consistant à mettre en œuvre un grand pôle éducatif incluant le département ministériel de plein exercice Jeunesse et Sports.

Nous considérons que votre nomination et l'entrée en fonction d'un nouveau gouvernement peuvent être l'occasion de redonner du sens aux missions des personnels J&S, et du souffle aux politiques à finalité éducative conduites par ce département ministériel. Cela suppose la sortie du secteur ministériel J&S et de ses personnels du périmètre actuel du secrétariat général des ministères dits « sociaux » pour intégrer le secrétariat général éducatif existant et commun aux départements ministériels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette intégration matérialiserait la création du pôle éducatif promis et permettrait de mettre un terme aux errements de la RGPP et de la Réate mis en place contre les personnels par la majorité précédente, et que la MAP malheureusement prolonge. La sortie du département ministériel J&S du secrétariat général des ministères dits « sociaux » permettrait également de redonner confiance aux personnels J&S actuellement en grande souffrance comme tous les rapports sur l'organisation de l'Etat le soulignent systématiquement.

Le sens ainsi redonné aux missions de ces personnels permettrait également de sortir du blocage quasi-total du dialogue social dans ce département ministériel. Cette situation de conflit permanente est dommageable aussi bien pour la qualité de l'action publique que pour les personnels.

Le Président de la République nous a répondu le 7 mars dernier en nous indiquant qu'il avait pris connaissance de nos préoccupations réitérées et que nos demandes étaient transmises au Premier ministre.

Vous avez succédé depuis à M. Jean-Marc Ayrault et c'est donc à vous que nous nous adressons.

L'interfédérale demande à pouvoir vous rencontrer sur ce dossier afin de pouvoir vous exposer les raisons qui président à notre demande et de discuter ensemble des modalités de ce projet.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

Hervé Basire
Secrétaire général
de la FERC-CGT

Hubert Raguin
Secrétaire général
de la FNECFP-FO

Bernadette Groison
Secrétaire générale
de la FSU

Laurent Escure
Secrétaire général
de l'UNSA Education

Pour les 4 organisations
Laurent Escure



Projet de réforme de la politique ministérielle de formation et de qualification

Le rapport de la Mission d'inspection générale chargée de proposer des scénarios de réforme de la politique ministérielle de formation et de qualification est édifiant. Après avoir opiné du chef durant l'audition des principaux acteurs globalement insatisfaits de l'évolution du dispositif ministériel, la mission d'inspection générale ne propose rien d'autre que de poursuivre et d'approfondir le sillon tracé d'après les orientations héritées des années 2000 (cf. SNAPS Infos 96). Le changement c'est dorénavant comme avant, mais plus vite, plus fort... et surtout moins cher :

- des CQP délivrés par la branche professionnelle pour l'encadrement disciplinaire ;
- des BPJEPS simplifiés pour de l'animation pluridisciplinaire, avec ou sans procédure d'habilitation et de simples déclarations d'ouverture de sessions ;
- ... et des « habilitations individuelles » délivrées par les fédérations pour faire le bouche-trou avec des jobs occasionnels !

Pas de changement de cap en vue...

Le premier élément de continuité réside dans la promotion des CQP délivrés par la branche professionnelle sur fond de défiance vis à vis du mouvement sportif fédéral. Ainsi, comble d'hypocrisie sinon de raillerie, la « mission » argue de la demande de la ministre « d'examiner la possibilité de confier des responsabilités accrues aux fédérations sportives dans le champ des certifications » pour leur proposer un pitoyable strapontin. C'est-à-dire : « *d'exclure du champ de la profession réglementée d'educateur sportif, l'encadrement dans un cadre fédéral, d'activités sportives à durée réduite, à titre accessoire et occasionnel.* »⁽¹⁾

Les fédérations se verraient à cette fin confier la mission de délivrer une « *habilitation individuelle [qui] devrait s'appuyer sur un référentiel de sécurité et de compétences que chaque fédération de-*

1- « 4 ou 5 heures d'activités par semaine sur 36 semaines dans l'année »

vrait concerter avec le ministère »... le tout assorti de la production d'un bilan annuel présenté sous les fourches caudines de l'administration et des branches professionnelles réunies en CPC et CPNEF. Ne doutons pas que le mouvement sportif saura prendre l'exacte mesure de l'affront...

Second élément de continuité, la « mission » ne manifeste aucune ambition en matière de politique de développement du sport éducatif à travers la formation professionnalisante de l'encadrement fédéral. L'incertaine relation emploi-formation constitue son unique préoccupation.

Et last but not least, la « mission » est soucieuse de réduire les coûts supportés par l'administration déconcentrée du fait de l'emballage de l'usine à gaz. Cependant, constatant le mauvais fonctionnement de la CPC des métiers du sport et de l'animation socio-culturelle, elle ne renonce pas à un mélange des genres qui est loin d'avoir fait ses preuves. Elle

propose même d'en rajouter une couche en instituant une sous-commission supplémentaire pour une complexification croissante.

... mais radicalisation de l'abandon de souveraineté.

« *Compte tenu des enjeux que constituent la simplification et la diminution des charges des services déconcentrés mais également la mise en cohérence impérative des certifications développées par l'Etat et par les branches professionnelles du sport et de l'animation* », la « mission » n'hésite pas à proposer de franchir une nouvelle et importante étape dans le désengagement du Service public du sport par rapport à la formation de l'encadrement sportif :

« *La mission considère qu'il convient de mettre fin à cette situation de concurrence, potentielle ou avérée en mettant un terme au développement des BPJEPS de nature disciplinaire .../... afin de revenir à une conception transversale, par familles de disci-*



plines, dont le BPJEPS était porteur à sa création. »

Elle préconise donc de « supprimer les BPJEPS unidisciplinaires existants » « et de créer une réelle articulation entre les BPJEPS et les autres certifications existantes, en particulier les CQP, développés par les branches pour répondre aux besoins de qualification disciplinaire. »

On ne peut être plus clair : la « mission » propose purement et simplement de tourner le dos à la responsabilité éducatrice de l'Etat dans le champ du sport en abandonnant l'essentiel de la qualification de l'encadrement du sport éducatif aux arrangements exclusifs entre partenaires de la branche professionnelle !

Un renoncement incompréhensible et irresponsable !

Il convient cependant de rappeler que les mineurs accueillis hors du domicile familial sont placés sous la protection des autorités publiques⁽²⁾. Aussi pouvons-nous nous interroger sur le fait que de hauts fonctionnaires s'imaginent que l'Etat puisse s'en remettre au résultat de négociations entre organisations professionnelles pour définir ce qui est bon pour les usagers du service public du sport.

Crispation hégémonique d'acteurs qui, faute d'une implication matérielle dans le dispositif de formation n'ont jamais pu en percevoir toute la réalité ? Crispation identitaire

2- Articles L227-1 et L227-4 du Code de l'action sociale et des familles

d'acteurs défiants vis-à-vis des fédérations délégataires, qui s'imaginent préserver quelque influence en jouant des oppositions entre partenaires sociaux « animés » dans le champ clos d'une CPC kafkaïenne... ?

On ne voit cependant pas comment un mouvement sportif, oh combien soucieux de « nouvelle gouvernance », pourrait accepter de se laisser déposséder d'une compétence attribuée par le législateur⁽³⁾, au profit d'arrangements entre organisations d'employeurs et d'employés...

Quand la formation constitue une mission statutaire majeure des professeurs de sport, comment ne pas voir que le dispositif des CTS créé pour soutenir le mouvement sportif représente une garantie proactive pour le bon exercice du conventionnement entre l'Etat et ses délégataires ?

Et surtout : « faut pas qu'ça coûte ! »

« Compte tenu des enjeux que constituent la simplification et la diminution des charges des services déconcentrés », réformer le BPJEPS c'est d'abord le simplifier pour faire des économies. « Le diagnostic de la mission a mis en évidence la charge d'activités

3- Article L211-2 du Code du sport : « Les fédérations sportives agréées assurent la formation et le perfectionnement de leurs cadres .../... Lorsqu'ils concernent des fonctions exercées contre rémunération, les diplômes qu'elles délivrent répondent aux conditions prévues à L212-1 »

largement majoritaire que génère la gestion du BPJEPS, dans l'ensemble des activités de formation et de certification des DRJSCS. »... ce qui est peu étonnant car c'est sur lui que repose la quasi-totalité de l'emploi sportif.

« La mission considère comme prioritaire la réduction de 10 à 4 UC du BPJEPS, ce qui aurait également pour effet d'aligner la structuration du BPJEPS sur celle des DEJEPS et DESJEPS... ». « Cette réforme doit impérativement permettre de toiletter et d'alléger au préalable, les objectifs intermédiaires figurant dans les unités de compétences actuelles du BPJEPS... ». On est ne peut plus rassurés sur le sérieux de l'affaire quand on constate le niveau de détail technique dont se préoccupe la « mission » !

Alléger la charge des services déconcentrés est affirmé comme une préoccupation constante : « Examiner l'alignement de la liste française des 10 activités relevant de l'environnement spécifique sur la liste européenne » puisque « la mission a constaté que les activités liées au contrôle des conditions de qualification, de formation et d'expérience applicables aux ressortissants de l'UE sont relativement lourdes pour les services déconcentrés ».

Le renoncement au financement de la politique publique sur le budget de l'Etat est pleinement incorporé par nos hauts fonctionnaires. Aussi l'idéologie gestionnaire ayant totalement intégré l'impératif catégorique





selon lequel un établissement public doit équilibrer son financement, n'hésite-t-on pas à descendre jusque dans les détails d'intendance : « *Développer les interventions directes dans les formations, des PTP affectés dans les établissements.../... fixer des objectifs de formation à chaque établissement dont l'évaluation portera notamment sur la diminution des charges de personnels vacataires* ».

Et pour couronner l'ensemble, héritage de la RGPP oblige, la volonté est affirmée d'inscrire à marche forcée la gestion des formations J&S dans une intégration administrative propre aux ministères dits « sociaux » : « *Accélérer, en les renforçant, les convergences entre les services gestionnaires des formations sociales d'une part et des formations jeunesse et sports d'autre part...* ». La « mission » n'aurait-elle pas tellement intégré les perspectives de réduction d'effectifs qu'elle en arriverait à précéder avec zèle le désir des liquidateurs de tous poils ?

Que faire de la procédure d'habilitation ? That's the question...

La « mission » semble très partagée sur le sujet de la procédure d'instruction du dossier des organismes de formation privés. « *Maintenir le régime de l'habilitation ... /... augmenter sa durée de validité [et] assortir le dispositif d'une déclaration simple et annuelle des sessions de formation* » ou « *remplacer l'habilitation par un régime de déclaration .../... correspondant à des conditions d'enregistrement préalables et des éléments normatifs fixés par un cahier des charges, l'accent étant mis sur le contrôle à posteriori.* » La question n'est pas tranchée. La « mission » pointe un gisement potentiel d'économie, mais ne préconise rien... Elle soulève par la même occasion un autre lièvre, celui de « *l'activité de contrôle réglementaire et pédagogique* ». Or si la question du contrôle réglementaire ne paraît pas devoir poser de difficulté insurmontable pour qui est compétent en la matière, il en va tout autrement dans le champ pédagogique. La pédagogie

relevant davantage de l'obligation de moyen plutôt que de résultat et de l'art que de la science, le « *contrôle pédagogique* » paraît constituer un parfait oxymore. Bien malin qui pourrait en extraire quelque opérationnalité opposable... aussi attendons-nous avec intérêt de prochaines préconisations en la matière.

Y'a qu'à, faut qu'on !

« *La mission considère qu'il convient de recentrer l'intervention des CTS sur le développement, l'accompagnement et la mise en œuvre des formations visant les diplômés d'Etat et les certifications délivrées par les branches... /... la mise en œuvre des formations conduisant à l'obtention des brevets fédéraux doit être prise en charge par les cadres fédéraux et les bénévoles.* ». La « mission » paraît manifestement ignorer, non seulement la réalité fonctionnelle et réglementaire du dispositif des CTS exerçant une mission auprès des fédérations sportives... mais aussi le statut de CQP dont la définition et la gestion appartiennent exclusivement à





la branche professionnelle. On se pince !

La « mission » semble par ailleurs cotiser à l'ambition, au rêve, d'une maîtrise totale de la réalité diverse et complexe de l'activité des CTS : « Avec la création du Service à compétence nationale CGOCTS, des démarches sont initiées ... /... pour disposer à terme de données plus précises qui permettront, à terme de

réaliser une analyse exhaustive de l'activité des CTS. »

Mais d'ores et déjà, « le rapport de diagnostic de la mission a permis d'évaluer à 20,3% le volume global de l'intervention des CTS en matière de formation et de certification... ». Une telle précision force l'admiration... et invite à la prudence vis-à-vis des nombreux apprentis sorciers qui ambitionnent de mettre en

équations, pour l'administrer, un dispositif humain complexe et à l'équilibre fragile. Peut-être le seul dispositif ministériel qui fonctionne de manière satisfaisante et sur la performance duquel sont assises la pertinence et la légitimité du ministère chargé des sports.

Claude Lernoould

Intervention du SNAPS à l'occasion de la présentation officielle du rapport

« Mr Claude LERNOULD, SNAPS-UNSA, se déclare satisfait de la volonté de coordination entre services régionaux du ministère chargé des sports et conseils régionaux, responsables du financement de la formation professionnelle dans le cadre de la décentralisation, qui devrait permettre de donner vie aux Conférences régionales du sport.

Il regrette par contre qu'il ne soit pas proposé de satisfaire à la demande d'inscription dans le Code du sport, de l'extension de la délégation à la délivrance, pour l'Etat, de diplôme permettant l'encadrement contre rémunération des disciplines dont les fédérations ont la charge. Demande exprimée à l'unanimité par l'AG du CNOSF en 2008. Les Fédérations sportives doivent, du fait de l'article L211-2 du Code du sport, assurer « la formation et le perfectionnement de leurs cadres .../... Lorsqu'ils concernent des fonctions exercées contre rémunération, les diplômes qu'elles délivrent répondent aux conditions prévues à l'article L212-1 du Code du sport ». L'Etat doit donc leur donner les moyens d'assumer pleinement les responsabilités qui leur sont conférées par le Code du sport.

Il indique en outre, que du fait des règles européennes, l'encadrement réglementé ne se justifie en droit que par l'argument de la garantie de la sécurité de l'utilisateur. Aussi prétendre limiter les prérogatives ouvertes par les diplômes délivrés par les fédérations aux emplois saisonniers ou à temps incomplet n'a-t-il aucun sens, car il est impossible de justifier qu'un diplômé ne puisse être qualifié pour assurer la sécurité dès la onzième heure quand il l'était durant les dix précédentes...

En revanche, il se dit satisfait de la proposition d'habilitation automatique des établissements du ministère chargé des sports dont la mission de formation aux métiers du sport est inscrite dans le code du sport. Il ajoute que cela supprimera des tâches redondantes dans la mesure où les agents qui construisent les projets de formation des établissements et ceux qui les instruisent aujourd'hui dans les directions régionales sont issus des mêmes corps et possèdent les mêmes qualifications.

Monsieur LERNOULD regrette enfin de voir la réflexion s'orienter uniquement sur la relation emploi-formation alors qu'il n'est pas établi scientifiquement qu'il y ait un lien de cause à effet⁽¹⁾. Il insiste sur le fait que la qualification de l'encadrement constitue un outil fondamental pour le développement du sport éducatif et n'imagine pas que le ministère chargé des sports, ministère de mission par essence, puisse méconnaître cet aspect essentiel dans le cadre de sa politique de formation/qualification. »

⁽¹⁾-L'introuvable relation formation-emploi : Un état des recherches en France. Sous la direction de Lucie Tanguy. La Documentation Française 1986.



Bienvenue en PACA Bienvenue au Creps d'Aix-en-Provence

A toi belle terre de Provence ! Reçois comme il se doit le voyageur qui frappe à ta porte ! C'est dans cette idée que notre région accueille du mardi 13 mai au jeudi 15 mai prochains, au Creps d'Aix-en-Provence, le Congrès national du SNAPS qui verra nos collègues, venus de tout le territoire échanger et discuter ardemment de ses mandats.

Riche de son climat méditerranéen et de l'extrême diversité de son environnement comprenant la mer et la montagne, voyant cohabiter en son sein le village de Sospel, le domaine skiable de Serre Chevalier, Saint Tropez et Marseille, cette région dynamique est le siège d'une activité sportive très dense. Elle abrite 136 ligues, régionales ou encore académiques, plus de 400 comités départementaux, 12 000 clubs, 88 CTS, 60 pôles, 6 DDI et un CREPS à 3 sites, concourant conjointement à l'organisation d'une pratique qui s'étend du loisir au haut niveau.

Le bon vivre de la PACA n'exclut pas les difficultés professionnelles qui nous assaillent.

Cette belle terre est un exemple d'incohérence et d'illisibilité à long terme des actions de l'Etat dans le champ du sport, où la maxime « faire et défaire est toujours travailler » tient tout son sens.

Un CREPS PACA devenu Sud/Est et redevenu PACA, la création d'une DRJSCS sur fond de taudis, déménageant la DRJSCS de ses locaux neufs, justes construits pour elle, la création de 4 DDCS et 2 DDCSP avec leurs lots d'incohérences manifestes et de lourds retours en arrière surprenants...

Ainsi, la section régionale PACA est née en 2010 sur le front d'un combat ardu contre une direction sourde et autocrate de cette époque, même si l'engagement syndical est fort peu relayé.

Alors soyez les bienvenus au soleil ! Et avec toute la mesure qui caractérise les méridionaux, je citerai Giono pour souhaiter un bon congrès, en passant le relais à un nouveau secrétaire régional, Eric LE CHANONY :

"il n'y a pas de provence. Qui l'aime aime le monde ou n'aime rien"

Corinne Navarro

Secrétaire régionale sortante

PROGRAMME DU CONGRES NATIONAL DU SNAPS 2014

Lundi 12 mai

14 h : Réunion du bureau national
Commission de recollement des votes
20 h : Suite des travaux du bureau national

Mardi 13 mai

10 h : Accueil des congressistes
Vérification des mandats
Dépôt des questions écrites sur le rapport moral, le rapport financier et demandes d'interventions (après-midi)
10 h 45 : Ouverture officielle du congrès national
Allocution de bienvenue du comité d'organisation local
11 h : Présentation des trois thèmes du congrès
Constitution des groupes de travail
14 h : Complément au rapport moral du secrétaire général
Présentation du rapport financier par le secrétaire national chargé de la trésorerie
Rapport des vérificateurs aux comptes pour 2013

Présentation du budget 2014, vote sur le montant des cotisations

- Pause -

Débat sur les rapports moral et financier et sur les sujets d'actualité :

Interventions demandées par les congressistes

Réponse par le SG aux questions écrites et orales des congressistes (débat)

Proclamation du résultat des élections au conseil national

20 h 30 : Temps de travail pour les secrétaires régionaux

Mercredi 14 mai

8 h : Réunion du nouveau conseil national

Election du nouveau secrétaire général et du bureau national

Validation du bilan financier de 2013

9 h : Proposition du secrétaire général et ratification par le congrès

9 h 30 : Poursuite des travaux en commissions

11 h 30 : Séance plénière : point sur l'avancée des travaux

14 h : Présentation du toilettage des statuts et du règlement intérieur

16 h : Départ pour la corniche de Marseille, la Pointe Rouge et les Goudes

19 h 30 : Soirée conviviale au Cercle des Nageurs de Marseille

Jeudi 15 mai

8 h 30 : Elaboration des rapports et/ou motions en commissions

10 h 30 : Présentation des rapports et/ou motions puis débat

11 h : Vote sur les rapports et/ou motions

12 h : Clôture du congrès par le secrétaire général

Thèmes de réflexion du congrès :

☞ Analyse du projet de loi sur le sport

☞ Creps : décentralisation et après ?

Le 3e thème sera fixé suivant l'actualité, il pourrait notamment concerner l'avenir des cadres techniques ou la création d'équipes techniques régionales de CAS.



Rapport d'activité 2012-2014 : Le maintien de la RGPP, rebaptisée MAP, nous a imposé 2 ans supplémentaires de résistance pour sauver nos missions et statuts.

L'absence de « changement » et le maintien du positionnement politique et ministériel des APS dans le champ de la réparation sociale ont dénaturé et encadré la continuité et la progressivité de la paupérisation de notre département ministériel en charge des APS.

Pire, notre combat pour replacer les APS dans le champ des missions éducatrices de l'Etat qu'elles n'auraient jamais dû quitter, a été utilisé de manière politicienne par le gouvernement en place pour masquer la danse macabre avec la santé dans laquelle il a tenté de nous « embarquer ».

Dans un contexte économique et administratif catastrophique, le SNAPS est resté fidèle à sa conception du « réformisme » syndical, souvent relégué et caricaturé à la seule signature d'accords ou de protocoles, mais qui se définit, en réalité, par le fait de proposer des solutions crédibles chaque fois que nous jugeons une situation, décision ou proposition inadaptée, régressive ou pire dangereuse.

Dans cette logique, le SNAPS n'a pas ménagé sa peine pour proposer de très nombreuses solutions innovantes pour (illustrations non-exhaustives) :

☞ réintégrer notre département ministériel dans un ensemble éducatif cohérent (pôle, secrétariat général et DRH communs avec l'EN et le MESR), une organisation déconcentrée régionalisée (autour d'un ensemble composée de nouvelles DRJ&S - sans CS -, articulées ou mutualisées avec les rectorats et les CREPS), d'antennes départementales spécialisées souples (au sein des inspections académiques ou en partenariat avec les CDOS) ;

☞ réformer l'usine à gaz des formations et certifications de l'encadrement technique et pédagogique des APS qui freine leur développement, ainsi que la création d'emplois adaptés à la spécificité de l'organisation sportive ;

☞ optimiser et adapter nos statuts à la spécificité des missions techniques et pédagogiques (T&P) et de nos modalités d'action partenariales.

Au milieu de cet échec patent de la gestion gouvernementale des APS, un seul dossier échappe à la critique : le projet de décentralisation des CREPS. Si ce chantier va à son terme (adoption et parution d'une écriture législative conforme à ce qui nous a été présenté), il sera salué par le SNAPS comme une avancée dans la gestion des APS qui n'a d'avenir que dans une conception et organisation partenariales.

Ce rapport étant rédigé alors que nous attendons la composition du gouvernement « Valls », il ne traitera donc que de la période « Ayrault ». En effet, la durée de vie de son gouvernement aura coïncidé à quelques semaines près à notre mandature... La nouvelle entité ministérielle ville, droit des femmes, jeunesse et sport aura donc vraisemblablement toute sa place dans le bilan 2016 du SNAPS... Qu'il faut souhaiter plus positif !

Pendant deux ans, le SNAPS a avancé et combattu sur deux jambes, n'a rien « lâché » et a tenté de nous préserver un avenir !

Durant le mandat qui s'achève,

le SNAPS a catégoriquement refusé de se laisser entraîner dans une dérive bureaucratique et technocratique consistant à cantonner les syndicats dans le champ du « corpo » le plus basique (horaires – évaluation

– rémunération).

Le SNAPS a mis la même énergie dans la défense des missions du service public du sport et les conditions de leurs réalisations et réussites que dans la défense



des conditions de travail et de rémunérations des PTP sport.

En conséquence :

- ☞ la défense de nos métiers et statuts n'est que la conséquence de nos convictions sociétales et sportives ;
- ☞ nos revendications sont équilibrées entre opposition et proposition.....

Un bilan mitigé... Mais pouvait-on faire mieux ?

Du fait de la crise économique que nous traversons et de l'absence d'ambition et de décision gouvernementales, le bilan « snapsien » de cette mandature peut se résumer en trois lectures :

- ☞ aucune avancée finalisée malgré nos propositions réalistes ;
- ☞ une régression freinée dont nous revendiquons le leadership ;
- ☞ une légitimité accrue⁽¹⁾ de notre vision de l'organisation du sport de demain.

Des mandats clairs, structurants et réalistes.

Dans le contexte d'austérité qui nous est imposé ou qui s'impose à nous, selon la vision que l'on en a, le SNAPS a choisi d'inscrire ses mandats dans le cadre suivant : « *préserver les emplois et missions et non les murs et structures* ».

Fidèles aux principes du modèle partenarial d'organisation du sport français, nous revendiquons la mise en commun de tous les moyens dédiés au sport. Ce modèle doit être modernisé, ouvert aux collectivités territoriales tout en

conservant un pilotage national⁽²⁾.

L'organisation du département ministériel chargé du sport doit s'articuler autour de trois axes :

- ☞ une intégration⁽³⁾ dans un pôle éducatif recouvrant au minimum l'EN, l'ESR et la J&S doté d'un SG et d'une DRH uniques ;
- ☞ un réseau d'établissements nationaux⁽⁴⁾ et régionaux⁽⁵⁾ ;
- ☞ des services régionaux⁽⁶⁾ qui relèvent de la mission éducatrice de l'Etat.

Cette organisation se décline également au travers de nos mandats fonctionnels concernant les PTP sport :

- ☞ maintien du nombre de CTS⁽⁷⁾ ;
- ☞ à minima, maintien du nombre de formateurs dans les établissements actuels et créations de postes pour les nouveaux CREPS⁽⁸⁾ dotant les régions qui en sont actuellement dépourvus ;

2- Obligatoire en raison du positionnement du sport dans le champ éducatif et de l'organisation nationale des fédérations sportives.

3- Ministère de plein exercice J&S ou secrétariat d'Etat auprès du MEN.

4- Comportant au minimum les établissements actuels (Insep, Ensm, Envs, Ene).

5- CREPS régionalisés et décentralisés sur le modèle des lycées.

6- Intégrés soit au sein des rectorats, des Creps ou des Drj&s éventuellement mutualisés logistiquement avec d'autres services de l'Etat.

7- Dispositif extrêmement performant et « rentable » du fait du circuit court qu'il représente (peu de logistique) et de la mise en commun des moyens d'Etat et des fédérations... Sans parler de la richesse que celui-ci représente en termes de responsabilisation et d'autonomisation.

8- Les CREPS décentralisés permettront de mutualiser les moyens d'Etat, des conseils régionaux et des fédérations dans les domaines de la formation et du renouvellement de l'élite.

☞ création d'équipes techniques régionales⁽⁹⁾ de CAS.

Enfin le SNAPS revendique le maintien des effectifs J&S dans le cadre de l'engagement présidentiel et gouvernemental en faveur de l'éducation.

C'est au regard de ces mandats que nous vous proposons d'analyser notre action et l'évolution, malheureusement plutôt régressive, de notre département ministériel. Analyse centrée sur notre investissement pour contrecarrer l'entreprise d'une part de dénaturation de notre département ministériel et d'autre part de nos statuts et missions T&P, qui conditionnent pourtant la légitimité et donc survie de ce département ministériel.

Les thématiques⁽¹⁰⁾ « corpo » et notre vie interne⁽¹¹⁾ ne seront en conséquence que synthétiquement rappelées.

La RGPP rebaptisée MAP Sans aucun « changement »

Pour le MSJEPVA

Ces deux années devaient être celles de la sortie de la RGPP et du « *changement* ».

Le 10ème engagement pour la France de F. Hollande ne pouvait être plus explicite : « *Un coup d'arrêt sera porté à la RGPP* ».

Au niveau de notre département ministériel, c'est exactement le contraire qui s'est passé. La

9- Pouvant œuvrer à l'échelon infra-régional (Inspection académique, CDOS, etc.) et travaillant avec et pour le mouvement sportif et les collectivités territoriales.

10- Celles-ci ont été systématiquement présentées et disséquées dans SNAPS/Infos durant la mandature qui s'achève.

11- L'absence d'élections professionnelles durant cette mandature justifie à nos yeux cette semi-impasse.

1 - Face à l'immobilisme gouvernemental et au rêve de privatisation du sport de certains dirigeants du mouvement sportif.



nouvelle dénomination de la RGPP, à savoir la MAP⁽¹²⁾, a repris l'intégralité des dérivés de la RGPP, à savoir (énumération non exhaustive) :

- ☞ positionnement du MSJEPVA contre nature au sein d'une nébuleuse « affaires sociales » ;
- ☞ suppressions de postes équivalentes à celles décidées par la majorité précédente, mais encore plus incohérentes ;
- ☞ « administratisation » du secteur J&S renforcée engendrant une dénaturation accélérée de nos missions T&P ;
- ☞ organisation territoriale inadaptée qui peut être qualifiée sans contestation possible de modèle d'armée mexicaine ;
- ☞ parodie et quasi-inexistence de dialogue social.

Indépendamment des suppressions de postes engendrées par la MAP et la RGPP, le SNAPS, peut s'enorgueillir d'en avoir dénoncé la conception dès l'origine. Anticipant que son fondement impliquait le retour de la prédominance de l'appareil administratif sur la mise en oeuvre des missions de service public.

Force est de constater que la MAP souffre des mêmes maux... Ce qui est totalement impardonnable après l'échec reconnu, avéré et condamné de la RGPP.

Un mouvement sportif déboussolé et divisé

L'ampleur des échecs gouvernementaux successifs est sans doute la raison principale de la tentation d'une partie du mouvement sportif consistant à réclamer la fin « *du modèle sportif français* », notamment son 12-Modernisation de l'Action Publique.

organisation partenariale.

Le SNAPS s'étonne de l'émergence de cette orientation manichéenne, qui est totalement contraire aux intérêts même du sport. En effet, face à la crise économique que nous traversons la mise en commun de tous les moyens dédiés au développement du sport est plus que jamais incontournable.

Le SNAPS, fidèle à son histoire et ses mandats, n'a eu de cesse d'essayer de convaincre les dirigeants du mouvement sportif de rester sur sa ligne historique consistant à dénoncer les errements de l'administration sans jeter le bébé avec l'eau du bain.

Il serait dommage que le mouvement sportif, qui a souvent sauvé le modèle sportif français en calmant les apprentis sorciers des cabinets ministériels et de la haute fonction publique, tombe à son tour dans les mêmes travers.

Notre optimisme naturel, bien que mis à mal ces derniers temps, nous laisse espérer que le mouvement sportif saura être fidèle aux combats de ses pères historiques.

Une ministre est passée... Sans nous voir !

V. Fourneyron (VF), en tant que ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative aura réussi l'exploit d'éviter⁽¹³⁾ pendant les deux ans de son mandat toute réelle discussion de fond avec les organisations syndicales.

En effet, après :

- ☞ le mensonge originel sur

13- C'est la ministre qui nous a reçus le plus tardivement depuis 2000.

le positionnement de son ministère et la prétendue défense de ses missions éducatrices ;

- ☞ son refus d'aborder les problèmes de fonctionnement et d'organisation de son administration ;

- ☞ l'absence totale de propositions⁽¹⁴⁾ concrètes



d'évolution ;

VF est partie en laissant son ministère à l'endroit où elle l'a trouvé, sans enrayer le moins du monde ni sa perte de surface et de crédibilité, ni la souffrance de ses personnels face à la dénaturation organisée de leurs missions.

Sa pirouette finale illustre

14- A l'exception de la décentralisation des CREPS.



parfaitement son incapacité à communiquer avec les personnels. Il aura fallu presque 2 ans pour qu'elle daigne à contrecœur et à son corps défendant évoquer, au printemps 2014, la non-réalisation du pôle éducatif, qu'elle avait elle-même intégré dans le programme de F. Hollande. Sa réponse

laconique ayant consisté à « charger » le 1er



Ministre en déclarant que celui-ci avait changé d'avis... JM Ayrault est parti avant d'avoir pu confirmer ou infirmer cette accusation, qui n'a jamais fait l'objet de la moindre annonce, encore moins de trace écrite.

Le dialogue social, c'est comme le changement, s'est bien comme slogan, mais de là à le mettre en place, il y a un pas que la VF n'a jamais franchi... A moins qu'elle ait

anticipé ou préparé la disparition de son propre ministère.

Un Conseil national du sport Sans le SNAPS !

Après avoir fustigé la piètre qualité du dialogue social de ses prédécesseurs, VF a réussi l'exploit de reformater le CNS en prenant soin de laisser à l'extérieur les organisations syndicales représentatives des personnels de son ministère et de nos collègues professeurs d'EPS... Nous avons la faiblesse de croire que cet oubli volontaire rend le CNS hémiplogique.

Une cacophonie politique et budgétaire totale !

Les mensonges, revirements, oppositions et fuites dénoncés ci-dessus rendent impossible toute articulation et mise en synergie des différentes composantes du sport français... Et engendrent une cacophonie permanente dans la gestion du sport français.

Les quelques exemples suivants suffiront à illustrer ce dysfonctionnement permanent :

- ☞ durant les 2 années passées, l'Elysée, Matignon et le MSJEPVA se sont constamment renvoyés la balle pour laisser en suspend⁽¹⁵⁾ l'hypothèse du pôle éducatif. Il en a été de même entre la priorité aux missions éducatives (choix de Matignon) ou santé (choix de VF). Cette danse du ventre a fait que le MSJEPVA est passé totalement à côté de la réforme des rythmes scolaires et notamment de l'extraordinaire chance que cela pourrait représenter pour le développement des APS ;

¹⁵- Comme en témoigne l'intégralité de leurs courriers sur la période.

- ☞ l'opposition frontale entre le président du CNOSEF et VF - il est vrai que les deux y ont mis du leur - fait qu'aujourd'hui la modernisation du modèle sportif français est resté en rade. Pourtant, derrière les effets de manche, il s'avère que sa préservation « relooké » fait l'unanimité des politiques en place (Etat et collectivités territoriales), du mouvement sportif, du moins de sa très grande majorité, des représentants des personnels du MSJEPVA et de la branche professionnelle du sport ;

- ☞ les vagues hésitations budgétaires. VF est une fois pour (2014), une fois contre (2013) la sanctuarisation des CTS, et annonce juste avant son départ qu'il faut y réfléchir... Prétend protéger les DDCE/PP, mais refuse obstinément de discuter⁽¹⁶⁾ de leur fonctionnement et abandonne toute tutelle dessus... Propose la décentralisation des CREPS, mais en pleine discussion avec les conseils régionaux annonce que ces établissements seront fortement touchés par des réductions de postes en 2014.

Le secrétariat général et la DRH des ministères dits « sociaux »...

L'armée mexicaine dans toute son horreur !

Comme toute organisation mal pensée et inadaptée, les meilleures bonnes volontés du monde n'arriveront jamais à rendre cet ensemble contre-nature opérant et efficient.

Le temps qui passe ne fait que renforcer le jugement que la

¹⁶- Il est évident aujourd'hui qu'elle n'a jamais eu la moindre idée de ce qui s'y passait.



SNAPS a toujours porté sur cette construction technocratique.

Le fait, que la totalité des organisations syndicales du champ J&S partagent dorénavant cette analyse et que la majorité des personnels qui y travaillent ait perdu toute illusion de voir un jour ce monstre devenir performant, ne nous consolera pas de voir notre administration et nos métiers disparaître.

En plus de l'inefficience et des souffrances que cette structuration engendre, son coup de fonctionnement est une véritable gabegie.

Entièrement tournés vers le développement et la valorisation de ce qu'ils appellent avec admiration les « hiérarchies intermédiaires », le SG et la DRH des ministères dits « sociaux » tentent de faire fonctionner et développer un appareil bureaucratique indépendamment des missions ministérielles qui justifient pourtant leur existence.

Pour ceux qui auraient encore le moindre doute, les trois illustrations suivantes seront suffisamment éclairantes :

- ☞ si nos établissements et le dispositif CTS n'étaient pas protégés politiquement, les PTP J&S auraient déjà disparu comme le souhaitait la DRH précédente et le préconisait le rapport Bocquet ;
- ☞ la DRH n'organise que des réunions, elles se comptent en dizaines, pour savoir comment on surveille et évalue les PTP, mais jamais⁽¹⁷⁾ pour parler de

17- Il n'y en a eu qu'une en 2 ans. La DRH voulait « administratiser » nos missions et y introduire le contrôle. Seule une intervention du cabinet a stoppé cette irrépressible envie de

leurs missions ;

- ☞ parler d'autonomie et de responsabilisation est un tabou, même si toutes les études prouvent que leur développement est source d'efficacité et d'économie.

Le SNAPS ne peut que dénoncer cet état de fait, que l'absence de « changement » a maintenu en place... Et réaffirmer, en étant de moins en moins contredit, que cette organisation est autodestructrice.

Le regroupement des DRH des secteurs « santé-J&S » et « travail » au 1/11/13 a accentué les dérives de cette superstructure en échec total.

La direction des sports (DS) en apprentissage

Nos relations avec la DS échappent à la critique généralisée et font figure de canot de sauvetage dans le naufrage ministériel de ces deux dernières années. Les modalités de ces relations s'approchent de ce que l'on peut attendre d'un véritable dialogue social.

Grâce à cela le dossier « décentralisation des CREPS », qu'elle a parfaitement su gérer jusqu'à maintenant, pourrait... rapidement aller à son terme et constituer la seule avancée de la période.

Cette relation semble avoir permis d'éviter le pire dans le dossier « CTS ». Nous espérons que la DS a définitivement pris conscience de la complexité et de la fragilité de la situation de ce dispositif. En effet, ses projets d'apprentis sorciers sur le sujet ne sont que suspendus, le pire n'est donc pas définitivement écarté.

nous voir abandonner nos missions T&P.

Nous regretterons tout de même que la DS :

- ☞ ne s'intéresse au sort ni des CAS, ni de leurs missions ;
- ☞ n'ait pas perçu l'importance des dossiers « masterisation du décret des PS » et « réforme des formations et certifications de l'encadrement du sport » ;
- ☞ ne mette pas suffisamment d'énergie dans la défense⁽¹⁸⁾ des PTP sport (effectifs, missions et conditions d'exercice) qui sont sa seule caution.

Les dossiers thématiques... ouverts

I/ Les conditions d'exercice des PTP sport.

Le SNAPS revendique le fait que l'ensemble des PTP sport relèvent toujours de l'Art. 10⁽¹⁹⁾ du décret cadre ARTT et de missions exclusivement⁽²⁰⁾ T&P.

Ce simple maintien de notre statut peut être qualifié de réelle victoire au regard de l'adversité face à laquelle il a été obtenu.

II/ La masterisation du décret de PS.

Le SNAPS dénonce la lenteur de ce chantier, consécutive à la mauvaise foi⁽²¹⁾ de la DRH, l'incompétence de la ministre et de son cabinet et la désinvolture de la DS.

Le dossier piétine depuis plus de deux ans, malgré un projet d'écriture dorénavant validé. En

18- Son absence dans le dossier ARTT et conditions d'exercice des missions des PTP sport est significative à ce sujet.

19- Voir notre article complet sur le sujet dans n° 97 de SNAPS/Infos.

20- Dans les textes en tout cas...

21- La DRH combat depuis sa création cette masterisation car elle confirme le classement des PS dans les corps enseignants, ce qu'elle tente systématiquement de contester.



effet, les deux derniers écueils sont quasiment levés :

- ☞ l'avancement unique proposé sera plus rapide que le choix actuel ;
- ☞ l'évaluation pose un problème d'écriture de l'arrêté d'application, mais plus du décret.

Ce dossier conditionne la survie des PTP sport, le SNAPS n'est donc pas prêt de « lâcher le morceau ».

III/ Le dossier des CT (CGOCTS).

Après avoir frôlé la catastrophe, la création du CGOCTS pourrait ne pas être inutile, pour ne pas dire néfaste, si la sagesse actuelle perdure et si ses missions restent recentrées sur :

- ☞ le suivi des missions, et non la gestion⁽²²⁾, des CTS... A condition, toutefois, de le faire avec plus de connaissances et de subtilité qu'actuellement ;
- ☞ l'accompagnement des situations délicates grâce une expertise... à acquérir.

IV/ La « décentralisation » des CREPS.

C'est l'exception qui confirme la règle... à condition que le nouveau gouvernement propose à la représentation nationale de l'inscrire dans la Loi !

C'est la seule et unique avancée des deux années écoulées. En effet, le nouveau statut des CREPS permet d'envisager leur pérennité, voire l'ouverture de nouveaux établissements.

IV/ Le projet de statut des directeurs et directeurs adjoints des CREPS.

L'exemple même des tentatives d'administratisation de nos métiers. La DRH, enfermée dans ses certitudes rétrogrades, prétend vouloir moderniser et valoriser cette fonction, mais tente d'en écarter les PS de classe normale...

Pour le SNAPS, la vraie modernité consistera à revaloriser ces statuts et d'en faciliter l'accès de tous les PTP sport, car nos compétences T&P sont les plus adaptées à ces fonctions.

V/ Plan de « CDIsation » et de titularisation.

L'exemple type des dysfonctionnements de la DRH. Sans l'intervention du SNAPS :

- ☞ beaucoup de nos collègues ne se seraient pas encore vus signifier leur « CDIsation⁽²³⁾ » ;
- ☞ le concours réservé⁽²⁴⁾ aurait été aussi dur que l'externe, niant ainsi le « droit » de nos collègues à intégrer le corps des PS après en avoir assumé les fonctions depuis des dizaines d'années pour certains.

Le SNAPS en ordre de marche...

Le SNAPS maintient son nombre d'adhérents stable et proche de son record historique. Etant donné la baisse des effectifs de PTP sport, cela veut dire que notre taux de syndicalisation augmente légèrement pour approcher 25% des PTP sport.

Nos finances sont saines et les deux exercices écoulés ont dégagé un léger excédent.

Enfin, en l'absence d'élections professionnelles⁽²⁵⁾, notre activité interne s'est polarisée sur la dynamisation de nos sections régionales et l'assistance directe à nos collègues en souffrance.

Le SNAPS regrette et dénonce le maintien, durant la mandature qui se termine, d'une parodie de dialogue social basée, en outre, sur une conception archaïque.

Le pouvoir (politique et haute fonction publique) continue à se croire et prétendre omniscient. Leur vision du dialogue social consiste à présenter leurs projets aux organisations syndicales dans l'unique but d'éviter la contestation. Les concessions acceptées ne le sont que dans cette optique, sachant qu'à leurs yeux ce qu'ils présentent est et reste parfait.

Le dialogue social d'avenir est de permettre aux citoyens et aux acteurs de terrain, ainsi qu'à leurs représentants directs de proposer les évolutions sociétales. Les décideurs devront se contenter de choisir parmi ces propositions et de les adapter aux contraintes auxquelles notre société est soumise.

Il se pourrait que cette prise de conscience ou son absence conditionne, en partie, l'avenir de notre démocratie.

Jean-Paul Krumbholz

22- Toute tentative consistant à vouloir que le CGOCTS assure directement la gestion de certains CTS mettra le dispositif et les DR chargés du sport en grande difficulté.

23- La DRH a « cdéisé » nos collègues CTS et formateurs en établissement plusieurs années après l'obligation qui lui était faite.

24- Sans parler du fait que la DRH n'a réussi à mettre en place le concours 2013 qu'en 2014.

25- Le renouvellement des CT, CCP et CAP aura lieu le 4/12/14.



Comptes 2012

Rapport de la Commission de Contrôle des Comptes

Conformément aux dispositions statutaires, nous avons procédé le 18 novembre 2013 au Creps de Nancy à l'examen des comptes de l'exercice 2012.

Nous avons pu constater la très bonne tenue générale de la comptabilité (Grand Livre et journaux, factures et relevés bancaires) prenant en compte les recettes et les dépenses effectives ; le grand livre comptable est parfaitement concordant avec les relevés de chèques et virements sur l'année 2012.

Les pièces justificatives sont numérotées et classées, permettant une vérification rapide et sans difficulté des éléments de comptabilité. En réponse à nos questions, toutes les précisions complémentaires utiles nous ont été fournies.

En conséquence, et au vu des pièces présentées, nous attestons que les comptes du SNAPS sont réguliers et sincères et que les informations données dans le rapport du Trésorier national sont conformes aux pièces comptables.

Nous engageons le Conseil National à donner quitus au Trésorier national pour sa gestion des comptes de l'exercice 2012.

Les membres de la commission.
Michèle Leclercq et André Perrot

Complément au rapport financier :

Le rapport financier présenté en séance plénière du conseil national a été adopté à l'unanimité. Celui-ci sera présenté pour information au prochain congrès d'Aix en Provence en mai 2014.

Le trésorier
Jean-Michel Gehin

Extrait du rapport financier pour l'exercice 2013 (qui sera soumis au vote électronique)

Bilan général

La consolidation des comptes se poursuit: après 2010, 2011 et 2012, 2013 est également excédentaire (de 32 877,47 €). L'attention particulière portée sur les dépenses et la réduction des coûts pour le Snaps infos notamment, ont eu un effet bénéfique sur la bonne santé de nos comptes.

Principaux postes de dépenses :

- ☞ Impression et acheminement des 3 700 exemplaires du SNAPS INFOS pour 12 742€ pour 3 numéros en 2013 ;
- ☞ Organisation des Conseils Nationaux pour 9 694 € ;

- ☞ Cotisation UNSA éducation pour 20 865 € ;
- ☞ Déplacements des membres du BN, des permanents, des commissaires paritaires pour environ 11 877 € ;
- ☞ Location du siège au CNOSEF pour 6 780€.

Dans le même temps le principal poste de recettes avec les cotisations, non seulement ne progresse pas, mais accuse un léger recul (- 2.38% en 2013)

Le budget prévisionnel tiendra compte de la conjoncture actuelle (entre autres éléments) :

- ☞ nombreux départs à la retraite ;

- ☞ stagnation de la syndicalisation chez les collègues ;
- ☞ incertitude sur les orientations du ministère.

Le tassement des recettes et l'apparition de nouvelles dépenses éventuelles nous imposent donc toujours la plus grande prudence.



Partenaire du Congrès du SNAPS 2014



Compte de résultat synthétique SNAPS Edition du 10/10/2013 au 31/12/2013 Soldes N-1 de l'exercice

| CHARGES | Exercice N net | Exercice N-1 net | PRODUITS | Exercice N net | Exercice N-1 net |
|------------------------------|-------------------|---------------------|-------------------------------|-------------------|---------------------|
| TOTAL | 74 248 | 101 636 | TOTAL | 102 589 | 105 094 |
| | | | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 4536 | 6415 |
| TOTAL DES CHARGES | 74 248 | 101 636 | TOTAL DES PRODUITS | 107 125 | 111 509 |
| Excédent | 32 877 | 9873 | | | |
| TOTAL GENERAL | 107 125 | 111 509 | TOTAL GENERAL | 107 125 | 111 509 |

Le Trésorier National
Jean-Michel Gehin

La MGEN s'ouvre à tous!
Bien plus qu'une mutuelle,
la référence solidaire!

mgen.fr

MUTUELLE SANTÉ • PRÉVOYANCE • AUTONOMIE • RETRAITE

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation nationale, n°775 805 389, MGEN Vie, n°441 822 002, MGEN Fils, n°402 303 588, mutuelles soumise aux dispositifs de la loi n° 86-30 du 10/10/1986 - MGEN Action sociale et sociale, n°448 831 913, MGEN Centres de santé, n°477 905 714, mutuelles soumise aux dispositifs de la loi n° 86-30 du 10/10/1986

10/20/14 15/08



Modalités des votes Les candidats au conseil national

Comme pour la précédente élection, les votes statutaires ont lieu par voie électronique par l'intermédiaire du site web du SNAPS (<http://snaps.unsa-education.org>).

Pour ce faire, il faut accéder à la rubrique réservée aux syndiqués en saisissant votre nom et votre mot de passe. Si vous n'êtes pas en possession de ce dernier, vous pouvez l'obtenir, sous réserve d'être à jour de votre cotisation, en suivant la procédure indiquée sur la première page de la rubrique. En cas de difficulté, n'hésitez pas à prendre contact avec daniel.gaime2@orange.fr.

Une fois dans l'espace syndiqué, il suffit de cliquer sur Election et de suivre les différentes indications.

Attention, une fois les votes validés, il n'est pas possible de les modifier.

Le choix est limité à 12 personnes pour le renouvellement du conseil national.

La clôture du scrutin sera effective le vendredi 9 mai 2014.



Nom - prénom: Franck BAUDE
Date de nais.: 28 octobre 1965
Grade: Professeur de Sport classe normale
Affectation: DDCSPP Ariège
Mission: Suivi des sports collectifs, du CDOS et liens avec le conseil général
Spécialités sportives et diplômes: BEES 2° Volley Ball

Activités syndicales: Élu au BN coordination des commissions de réformes, élu en CAP élu au CT National des DDI, Rédacteur en chef du Snaps Infos

Activités associatives: Entraîneur et élu associatif volley ball.

Motivations: Continuer le travail du syndicat sur les domaines dont je suis déjà en charge.



Nom - prénom: Laurence FREMANTEAU
Date de nais.: 18 novembre 1967
Grade: Professeur de Sport classe normale
Affectation: DDCSPP des deux Sèvres
Mission: En charge des dossiers Equipements, Sports de nature, Développement durable, BPJEPS voile

Spécialités sportives et diplômes: Master Management des organisations de sport (Audencia Sup de Co Nantes) BEES 2 voile

Equipe de France voile olympique (2ème championnat du monde, 3ème championnat d'Europe) et match racing

Activités syndicales: Membre du CT et du CHSCT de la DDCSPP 79

Activités associatives: Membre de 3 associations sportives et d'1 association environnementale

Motivations: Défendre notre statut, nos métiers, nos missions



Nom - prénom: Caroline CARPENTIER
Date de nais.: 09 septembre 1958
Grade: CTPS Hors Classe
Affectation: DRDJS d'Île de France
Mission: CTN FF randonnée Responsable du service de l'Accompagnement Territorial et de la professionnalisation

Spécialités sportives et diplômes: Natation BEES 2ème degré, Certification en coaching. Certification en Programmation Neurolinguistique et Hypnose. Finaliste olympique à Montréal en 1976

Activités syndicales: Pendant quelques années (4 - 5 ans de 1997 à 2001), j'ai été dans la parité syndicale du CTP et du CHS de l'INSEP. Depuis quatre ans, je suis membre du Conseil National du SNAPS et représentante du SNAPS dans les CETP et CAP pour le corps des CTPS.

Motivations: La participation active à la réflexion sur l'avenir de nos métiers, sur la défense de nos statuts, donc aux travaux du SNAPS est très importante pour l'ensemble des collègues et notamment des jeunes.



Nom - prénom: Pierre-Yves GAZZERI
Date de nais.: 27 février 1957
Grade: CTPS Hors Classe
Affectation: DDCS Isère

Mission: Adjoint au Chef du Pôle Jeunes, Sports, Vie associative. CNDS - Agrément - Emplois CNDS. Visites - Contrôles - Etudes de dossiers - Réception du public - Analyse et décision sur dossiers instruits

Spécialités sportives et diplômes: Prof d'EPS de formation - Option Tennis - DESS Psychologie et Management appliqué aux sports / DESS Physiologie et Préparation Physique - Champion de France Universitaire par Equipe en Tennis en 1982/1983.

Activités associatives: Ex président du regroupement du personnel CREPS Voiron - Membre du bureau de direction d'un club de Tennis.

Activités syndicales: Ancien secrétaire régional du SNEPS en 1982. Adhérent SNAPS depuis 1984.

Motivations: Redéfinir ou communiquer sur la politique du SNAPS en direction des collègues des DDCS et DDI. Permettre aux collègues d'obtenir la valorisation de leur statut et d'accéder au corps des ctps comme légitime aboutissement de leur travail.





Nom - prénom : Michel GIBERT
Date de nais. : 01 mai 1955
Grade : Professeur de Sport classe normale
Affectation : DRJSCS Ile de France
Mission : Développement des écoles de boxe, Formation de cadres fédéraux et BP JEPS. Conseils et expertise auprès des clubs.

Spécialités sportives et diplômes : BEES 1° Savate, AG2F, Sport pour tous, BEES 2° Savate, BEES 3 TC Savate, Prévost Boxe, Formateur entraîneurs de Boxe. première série (nationale) Savate

Activités associatives : En 1988 président de la section Savate à l'ASPTT Paris.

Activités syndicales : Syndiqué depuis 1991

Motivations : Aider et conseiller les "jeunes" collègues. Découvrir et apprendre le fonctionnement de notre syndicat.



Nom - prénom : Marie LAMARQUE
Date de nais. : 19 septembre 1973
Grade : Professeur de Sport classe normale
Affectation : DDCSPP des Landes
Mission : Référente départementale sport et santé, sport et femmes. Aide au développement de 12 disciplines. Conseil aux associations sportives et agrément "sport". Étude technique et sportive des demandes de manifestations sur la voie publique.

Spécialités sportives et diplômes : BEES 2° option tir sportif Vice-championne du monde junior. Championne du monde par équipes junior. Membre de l'équipe de France de tir de 1990 à 2001.

Activités associatives : Simple adhérente dans quelques associations reconnues d'utilité publique.

Activités syndicales : Élu(e) au conseil national depuis 2010. Élu(e) à la section régionale d'Aquitaine.

Motivations : Je n'ai pas passé le concours de professeur de sport pour faire le métier que j'exerce maintenant, dévoyé de son essence, dans ces méga administrations que sont les DDI. Plutôt que de subir, je souhaite avoir la possibilité d'agir concrètement, et réellement, pour que notre quotidien professionnel cesse de se dégrader sous l'action des politiques destructrices qui se succèdent (RGGP, MAP). Nous construisons aujourd'hui notre avenir professionnel de demain.



Nom - prénom : Antoine LE BELLEC
Date de nais. : 14 août 1981
Grade : Professeur de Sport classe normale
Affectation : Pôle Ressources Sports de Nature Vallon

Mission : Chargé de mission - Animation du groupe ressources "lieux de pratique" et coordination des travaux relatifs à la pérennisation de l'accès aux lieux de pratique - Accompagnement des conseils généraux et des gestionnaires d'espaces naturels dans la mise en œuvre du développement maîtrisé des sports de nature - Coordination de la lettre du réseau national des sports de nature - Animation du réseau des référents sports de nature du ministère

Spécialités sportives et diplômes : BEES Canoë Kayak Accompagnateur en Moyenne Montagne

Activités syndicales : Membre du BN, Secrétaire Régional Rhône Alpes

Motivations : Défense du métier de Professeur de Sports et de ses conditions d'exercice.

Nom - prénom : Pascale KHATTAR
Date de nais. : 15 juillet 1978
Grade : Professeur de Sport classe normale
Affectation : DDCS du Puy-de-Dôme
Mission : Référent sport-santé Référent sport-insertion Référent femmes et sport. Agent de développement sur les 3 missions. Accompagnement, suivi et conseils aux partenaires et aux usagers sur ces 3 secteurs.



Spécialités sportives et diplômes : BEES HA.CU.M.E.S.E. 2ème degré, CQH Haltérophilie-Musculation Handisport, Arbitre international catégorie 2 Haltérophilie, Arbitre national Haltérophilie Handisport, Maîtrise de droit privé

Activités syndicales : Membre du CT de la DDCS du Puy-de-Dôme depuis 2 ans.

Activités associatives : Vice-Présidente de la Fédération Française d'Haltérophilie Musculation Force Athlétique et Culturisme (FFHMFAC), en charge des formations, de la communication, de la musculation-santé-loisirs

Motivations : Agir tant qu'il en reste temps pour défendre notre beau métier, notre corps et ce service public exceptionnel dont nous sommes des représentants atypiques.

Nom - prénom : Franck LECOMTE
Date de nais. : 31 mai 1964
Grade : Professeur de Sport classe normale
Affectation : ENVSN



Mission : Formation des entraîneurs sur les fondamentaux de la performance en voile ; Formation de cadres en préparation physique et mentale.

Formation au professorat de sport
Accompagnement de SHN en préparation physique et mentale
Repérage détection des jeunes talents pour la F. E. Voile »

Spécialités sportives et diplômes : Voile, Planche à voile, Handball, Trail. Licence/Maîtrise STAPS ; Master science de l'éducation ; BEES 2° voile ; Sophrologue.

Activités syndicales : Élu au Conseil National du SNAPS.

Motivations : Militer pour le maintien de nos missions techniques et pédagogiques. Être à l'écoute permanente de nos collègues cadres techniques lors de leur passage à l'ENVSN ou lors de mes déplacements.

Nom - prénom : Claude LERNOULD
Date de nais. : 07 juin 1957
Grade : Professeur de Sport Hors Classe
Affectation : DRJSCS Ile de France



Mission : CTR Equitation

Spécialités sportives et diplômes : MNS BEES 1° Judo BE1 et Voile, Champion de France par équipe 92 Endurance équestre

Activités syndicales : Commissaire paritaire CAP des PS Représentant des personnels au Comité Technique Ministériel. Secrétaire général adjoint.

Motivations : Contribuer sur la base de l'expérience passée et dans la période agitée que nous connaissons à, selon la formule consacrée, la défense et la promotion des « intérêts matériels et moraux » des Conseillers techniques et pédagogiques du sport.



Nom - prénom : Raphaël MILLON
Date de nais. : 28 février 1971
Grade : Professeur de Sport classe normale
Affectation : DRJSCS Ile de France
Mission : CTS FSGT (chargé de développement)
Spécialités sportives et diplômes : BEES 2e

degré Badminton

Activités syndicales : Élu au BN depuis 2008; commissaire paritaire PS; secrétaire régional IDF

Motivations : Maintenir l'autonomie des PTP sport et développer le service public du sport



Nom - prénom : Alain SARTHOU-MOUTENGOU

Date de nais. : 19 mars 1953

Grade : CTPS Hors Classe

Affectation : CREPS de Bordeaux-Aquitaine

Mission : Mission nationale en communication, management et communication événementielle. Formateur pour le ministère des sports ainsi que dans le cadre de l'interministériel. Intervenant sur demande de collègues DTN ou E.N ou responsables de pôles dans de nombreuses fédérations sportives : rugby, voile, badminton, tennis, tir, etc... Travail avec des entraîneurs d'équipes de France et/ou avec les athlètes pour réaliser la performance sportive au plus haut niveau. Accompagnement/ conseil en management de comités d'organisation de manifestations sportives nationales et internationales.

Spécialités sportives et diplômes : Rugby/ski/voile/surf. D.E.S.S en encadrement et direction de structures et d'organismes sportifs. 1ère partie du diplôme de l'INSEP- option management.

Activités syndicales : Elu au Conseil national du Snaps depuis 2006. Commissaire paritaire pour les cap et cetp des Ctps. Membre de la section régionale snaps aquitaine.

Motivations : Continuer à participer activement à la réflexion produite par le snaps ainsi qu'aux diverses instances représentatives du syndicat : conseils, cap, cetp...etc. Valoriser l'action quotidienne des collègues P.S. et CTPS. Etre à l'écoute permanente de nos collègues dans leur quotidien.



Nom - prénom : Jean Louis MORIN

Date de nais. : 24 juin 1955

Grade : Professeur de Sport classe normale

Affectation : DRJSCS Aquitaine

Mission : CTR Natation Aquitaine (50%) missions sur le département formations de la F. F. Natation (50%) suivi des formations fédérales et d'état développement et suivi de l'école de natation française

Spécialités sportives et diplômes : BEES 1° et 2° Natation, professeur de sport (concours interne)

Activités syndicales : Secrétaire régional du snaps aquitaine depuis 2009, syndiqué depuis 1982

Motivations : Représenter et défendre notre statut envers notre employeur et les fédérations auprès desquelles nous sommes placés.



Nom - prénom : Gaëlle SCHMITZ

Date de nais. : 31 mars 1972

Grade : Professeur de Sport classe normale

Affectation : DDCSPP Haute Loire

Mission : Conseillère d'Animation Sportive & Déléguée Départementale à la Vie Associative. Conseils et expertise dans le champ des activités physiques et sportives (conseils et suivi formations J&S sur le département, VAE), missions d'entraînement en Kayak Polo (E.N.) ; Conseils et formations des bénévoles, coordination de la "Mission d'Accueil et d'Informations à l'Appui aux Associations".

Spécialités sportives et diplômes : BEES 1er degré Canoë-Kayak et disciplines Associées. Maîtrise STAPS. Master 2 "Entraînement en sport de haut-niveau et Ingénierie de formation - Parcours Ingénierie de formation et analyse des pratiques dans les métiers du sport". Membre de l'équipe de France en Kayak polo de 1994 à 2000 (3 fois médailles de bronze aux Championnats du Monde, Vice-championne d'Europe et 2 fois médailles de bronze aux Championnats d'Europe).

Activités syndicales : Secrétaire Régionale de la section SNAPS Auvergne depuis 2010. Élu au Conseil National depuis 2010.

Motivations : Les personnels techniques et pédagogiques ont, pour le moment, « survécu » à la RGPP. Mais on peut le constater tous les jours (notamment dans les DDI, dans les CREPS...) : les conditions requises pour l'exercice de nos missions sont continuellement remises en cause (pour ne pas dire bafouées). Ainsi, la liberté dans l'organisation de notre travail qui relève, normalement, d'une logique de missions n'est plus comprise et/ou est volontairement remise en cause. Il en est de même pour nos moyens de travail, nos missions « éducatives » remises en cause en permanence pour les orienter vers des contrôles ou encore d'autres sphères régaliennes bien connues par les services vétérinaires, sociaux et répressions des fraudes...etc. Pour que nous puissions aujourd'hui et demain travailler dans des missions relevant de notre statut, il m'importe de m'associer aux travaux entrepris par le Conseil National et de m'y engager. C'est pourquoi, je souhaite à nouveau faire acte de candidature.





Modifier le code du sport pourquoi et comment ?

Quels sont les mandats du SNAPS à ce sujet ?

Le gouvernement précédent voulait toiletter, moderniser, réécrire le code du sport, on n'a jamais réellement compris de quoi il était réellement question... D'autant que les raisons et les orientations politiques de cette tentative n'ont jamais été réellement précisées.

Le climat de très grande tension d'une part entre la ministre, le président du CNOSEF et d'autre part entre la ministre et les personnels du feu MSJEPVA n'ont jamais permis ne serait-ce que l'ouverture d'un débat serein.

Conséquence, un vague projet (un exposé des motifs de 18 pages et un projet de loi de 23 pages), sans réelle colonne vertébrale a timidement circulé, sans engendrer le moindre enthousiasme... faute de crédibilité.

Le nouveau gouvernement devrait donc normalement repousser le projet initial et ses échéances peu crédibles... Pour éventuellement relancer le chantier.

Il appartient donc à notre Congrès 2014 de définir les mandats dont les représentants du SNAPS seront porteurs si cette réécriture était confirmée.

Les éléments ci-dessous n'ont d'autres objectifs que de poser quelques problématiques... pour démarrer le débat.

Remise en cause ou renforcement du modèle français ?

La réponse à cette question doit être la clé de voute de l'exposé des motifs :

☞ La pratique des APS relève-t-elle ou non d'un service public spécifique intégré aux missions éducatrices de l'Etat ?

☞ L'organisation partenariale⁽¹⁾ des APS doit-elle être consolidée ou remise en cause ?

☞ La délégation de prérogatives de puissances publiques aux fédérations unisports et l'agrément sport des fédérations sportives doivent-ils être remis en cause ?

☞ Quelles places et rôles pour les collectivités territoriales (décentralisation⁽²⁾ et/ou maintien de la clause de compétence générale) ?

☞ Etc. ?

Clarifications sémantiques, réglementaires ou juridiques ?

Quelques notions doivent faire l'objet, à défaut de clarification « définitive », d'échanges pour en

1- Partenariat sous forme de compétences partagées ou de compétences juxtaposées ?

2- La « déconcentration » de compétences aux collectivités territoriales n'est pas possible.

mesurer les conséquences réelles ou potentielles :

☞ Quels relations et liens⁽³⁾ engendrent les notions de « prérogative de puissance publique », de « service public » et « d'intérêt général », entre les fédérations sportives et l'exécutif ?

☞ De quelles compétences doit se départir l'Etat (administration et/ou fédérations) au profit des collectivités territoriales, si la clause de compétence générale disparaissait ou n'intégrerait plus les APS ?

☞ Quelles sont les obligations et les droits liés au monopole, engendré par la délégation par l'Etat, sur les compétitions et sélections « officielles⁽⁴⁾ », aux fédérations unisports ?

☞ Qui est responsable⁽⁵⁾

3- Regard, financement, contrôle, tutelle, juridiction compétente, etc.

4- Celles qui permettent de délivrer les titres départementaux, régionaux et nationaux et conditionnent l'affiliation aux fédérations internationales.

5- Aujourd'hui, seules la formation et la certification des diplômes d'Etat sont confiées aux DRJSCS dans ce cadre. Toutes les autres missions éducatrices des CAS et CTS en DRJSCS

des missions éducatrices de l'administration sport qui échappent aux préfets ?

☞ Etc. ?

La formation/certification de l'encadrement du sport... toujours rien !

Paradoxalement, ce chantier, qui fait l'objet d'une réflexion dans le cadre de la MAP, n'a encore bénéficié d'aucune réelle orientation, encore moins de conclusions, et se trouve donc totalement absent du projet de Loi actuel...

L'Etat (administration et/ou fédérations délégataires) doit-il ou non conserver cette mission éducatrice et donc la préserver⁽⁶⁾ du champ concurrentiel purement commercial ?

Ne pas lier l'avenir et l'intérêt que l'on porte aux APS avec la qualité de son encadrement est-il concevable ?

Jean-Paul Krumbholz

ou DDCCS/PP échappent à l'autorité du préfet donc des DRJSCS et DDCCS/PP (vide juridique ?).

6- Il ne s'agit pas d'un monopole mais de la non soumission des formations d'Etat à des appels d'offre.

La réponse à ces questions est indispensable pour savoir si le gouvernement s'engage dans une réforme de fond de la gestion du sport français ou une modernisation du modèle actuel. Discuter article par article sans ce préalable n'a pas de sens !

Un vrai Conseil national du sport aurait pu être le lieu de réflexion pour traiter le sujet...



Creps : décentralisation et après ?

Avec la nomination de Thierry Braillard comme secrétaire d'Etat aux Sports et la volonté de F.Hollande de réaliser 50 milliards d'économies supplémentaires d'ici 2017, que va devenir le projet de loi législatif des Creps lancé par l'ancienne - et éphémère - ministre V. Fourneyron? Petit état des lieux.

Une volonté de F. Hollande...

On le sait d'après les bruits de couloir, F.Hollande veut marquer son mandat présidentiel par une réorganisation territoriale forte. La « décentralisation » des Creps devrait donc aller au bout (le transfert est prévu pour le 1er janvier 2015), et des amendements concernant cette réforme devraient être ajoutés à la 2e loi de décentralisation dans le dernier trimestre de l'année. Il reste cependant pas mal d'inconnues.

...mais avec quel pilotage ?

S'il est acquis que les Creps auront un statut calqué sur celui des lycées, avec une gestion immobilière et mobilière par les conseils régionaux et le transfert des personnels dédiés à celle-ci, le mystère plane sur leur pilotage. Si l'équipe ministérielle précédente a souhaité que les Creps restent des établissements publics locaux et opérateurs d'Etat, on peut s'interroger sur ce que décidera le nouveau secrétaire d'Etat. S'il veut s'en « débarrasser », pour réaliser d'hypothétiques économies⁽¹⁾, il aura vite fait d'en faire un transfert pur et simple aux régions, à l'image de ce qui s'est fait avec le « Campus de l'excellence Sportive de Bretagne ». Sauf que cette expérimentation bretonne s'avère catastrophique, tant sur le plan humain pour les agents qui y travaillent, que sur le plan des missions que le campus est censé

assumer !!! Le SNAPS quant à lui revendique la création d'un Creps par région.

Attention à l'atterrissage !

Ne pas laisser « toutes les manettes » aux régions est donc primordial pour en assurer la qualité. C'est pourquoi le SNAPS revendique une gestion partenariale Etat-Région, avec des choix politiques partagés. L'Etat gardant le pilotage national des établissements et leur direction. Par contre dans cette logique, nous sommes d'accord pour que les présidents des conseils régionaux président les CA des Creps, sachant qu'il y aurait aussi des CT (comités techniques), mais nous continuerons de veiller à ce que les prérogatives des CA soient parfaitement définies. De plus, nous attendons la réécriture du projet de loi sur la composition de ces CA, qui devrait être élargie à 24 membres, permettant à chacun des 3 collèges de personnel d'être représentés.

Pour un véritable service public du sport

Mais l'enjeu véritable de cette réforme concerne l'égalité des territoires et par conséquent la forme que prendra la « décentralisation » des Creps. Dans le but de retrouver cette égalité et de saisir cette réforme pour enfin (re)développer un véritable service public du sport, le SNAPS continue à demander avec force une « vraie » décentralisation, c'est-à-dire une

obligation que chaque région soit dotée d'un Creps, à l'image de la création du Creps Rhône-Alpes. Plusieurs élus partagent ce point de vue.

La nécessité d'avoir des garde-fous

Il est très important pour le SNAPS que les conditions de règlement d'éventuels litiges entre l'Etat et un conseil régional soient précisées dans le projet de Loi. Notons que cet article existe dans le Code de l'Education concernant les lycées. Nous souhaitons également que ce projet permette à l'Etat d'y implanter toute autre activité, qu'il financerait entièrement. Nous n'avons pas eu de réponse à ce jour sur ces deux points.

Réintégrer l'éducation populaire

Enfin la question de la réintégration de l'éducation populaire dans les missions des Creps a fait l'unanimité tant du côté des collègues que de l'administration et des élus locaux. Ce point, revendiqué par le SNAPS, devrait aboutir car le projet de texte précise désormais que l'éducation populaire fait partie des missions des Creps⁽²⁾. A noter qu'un retour à l'ancienne appellation des Creps incluant « l'éducation populaire » semble exclu par l'administration, mais fait tout de même débat !

Caroline Jean

1- Nous disposons de scénarii qui prouvent le contraire.

2- Voir le Snaps Info n°95.



La modification de nos statuts lors du Congrès 2012 comporte quelques imperfections que le BN propose au Congrès de 2014 de réparer.

Lors de notre Congrès 2012 à Arcachon, les propositions de modifications de nos statuts et de notre règlement intérieur avaient fait l'objet de nombreux amendements lors d'un moment démocratique riche. Toutefois, les différentes modifications apportées en séance et votées, n'ont pas toujours été répercutées sur la totalité des articles connexes à ces modifications. Nous profiterons donc du Congrès 2014 pour toiletter nos statuts et notre règlement intérieur afin de les mettre en conformité totale avec les orientations adoptées en 2012.

Il s'agit principalement de la double décision :

- ☞ de faire valider nos budgets et bilans financiers annuellement par le Conseil national et non plus de manière bisannuelle par le Congrès ;
- ☞ de créer deux collèges électoraux pour l'accès au Conseil national (un pour les secrétaires régionaux et un pour les syndiqués justifiant d'au moins deux années de cotisation).

Ces propositions de modifications sont en ligne sur notre site, dans la rubrique congrès, depuis le 11 avril 2014 conformément à nos statuts qui stipulent que toute proposition de modifications doit être portée à la connaissance des adhérents au moins un mois avant l'ouverture du Congrès.

Propositions de modifications de nos statuts

Art. 9 : ... Les membres élus, au nombre de 24, au conseil national du SNAPS le sont au titre de deux collèges distincts :

- ☞ pour moitié, un collège issu des secrétaires régionaux en exercice ;
- ☞ pour l'autre moitié, un collège général pour ce qui concerne issu de l'ensemble des tous les membres adhérents, à jour de leur cotisation pour, au minimum, la deuxième année consécutive et cela deux mois avant la date du congrès...

Le bureau national ainsi élu désigne en son sein un candidat au poste de secrétaire général. Cette candidature est soumise à l'approbation du congrès par vote. Ce vote peut avoir lieu par bulletins secrets à la demande d'au moins un délégué ayant voix délibérative...

Art. 12 : ... Il (*le Congrès national*) entend le rapport moral du secrétaire général, préalablement soumis au vote de l'ensemble des syndiqués, et le rapport financier des trois dernières années.

~~Il se prononce sur le rapport de la commission de contrôle des comptes qui donne ou non quitus de sa gestion au trésorier national...~~

Art. 13 : Le conseil national valide annuellement le bilan financier de l'exercice écoulé, le rapport des

commissaires aux comptes et le budget de l'année à venir.

Propositions de modifications de notre règlement intérieur

Art. 4 : ... La section régionale tient une assemblée générale ou un congrès au moins une fois par an...

Art. 7 : Conformément aux à l'articles 9 et 10 des statuts, tout secrétaire régional et tout syndiqué pour au minimum la deuxième année consécutive d'adhésion, à jour de ses cotisations de l'année en cours peut faire acte de candidature (*au Conseil national*) par écrit auprès du secrétaire général au moins deux mois avant la date du congrès national.

Le bureau national arrête la liste alphabétique des candidats.

Le vote a lieu à bulletin secret, de préférence, par vote électronique. La liste sera présentée aux électeurs soit par liste alphabétique à partir d'une lettre tirée au sort ou de façon aléatoire...

Si, par suite de démissions, de décès, etc... le conseil national se trouvait réduit à moins de la moitié de ses membres, des élections complémentaires auraient doivent avoir lieu dans un délai maximum de trois mois. Les mandats des élus nationaux issus de ces élections se termineraient au terme prévu pour ceux de leurs prédécesseurs.

Art. 9 : Conformément aux articles 9 et 10 des statuts, le conseil national réuni lors du congrès national électif, le conseil national élit, parmi ses membres, un bureau national pour deux ans au scrutin majoritaire...

Art. 10 : Conformément à l'article 9 des statuts la première décision du bureau national nouvellement élu est de désigner le candidat au poste de secrétaire général, sa nomination reste sera soumise à l'approbation du congrès...

Art. 12 : ... Il (*le secrétaire général*) représente le syndicat pour tous les actes de la vie civile. Tout acte engageant le syndicat doit être revêtu de sa signature, à l'exception des pouvoirs délégués au trésorier national. À chaque réunion du conseil national, le secrétaire général présente un rapport sur l'activité d'activité...

Art. 16 : ... Les vérificateurs aux comptes présentent leurs conclusions oralement ou par écrit au conseil national.

Art. 20 : ... Elle (*la commission de vérification des comptes*) a compétence pour vérifier la régularité de la gestion du trésorier national afin de proposer au conseil national et au congrès de donner quitus au trésorier national.



Avec plus d'1 million de Sociétaires, on peut déplacer des montagnes



Quand une banque tire sa force de l'esprit coopératif, elle s'appuie sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance. Créée par des enseignants, la CASDEN s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun.

Rejoignez-nous sur casden.fr ou contactez-nous au 0826 824 400*

*Accueil téléphonique ouvert de 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi (0,15€ TTC/min à partir d'un poste fixe, hors surcoût opérateur)



L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.



CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

CAP d'avancement des professeurs de sport

En attendant que le décret PS soit adopté, qui comprend un système d'avancement unique, le SNAPS a une nouvelle fois défendu, dans le cadre de l'avancement différencié actuel, le principe permettant aux agents les plus en retard dans leur carrière de rattraper une partie de leur retard. Mais le SNAPS a aussi remis sur le métier les sujets du moment : recrutement, décret PS et indemnités.

Lors de la CAP du 6 mars 2014, le SNAPS a rappelé une nouvelle fois la nécessité d'ouvrir au plus vite les concours de PS et CTPS 2014, afin d'assurer le maintien du recrutement de PTP sport (au 1er septembre), les plus importants en nombre au sein de ce ministère et dont les missions de « cœur de métier » permettent encore au ministère des sports de survivre. De plus, il a rappelé que les procédures actuelles de recensement des besoins étaient totalement inadaptées et inefficaces (avis des DR, puis validation en CAR, synthèse de la DRH, arbitrage politique...), ce qui aboutit à des retards inévitables (nomination le 28 décembre en 2013 !) et préjudiciables. Le SNAPS a rappelé que le rôle des PTP sport ne consistait pas à faire « vivre les services » mais à exercer leurs missions auprès des opérateurs du sport. Pour ces raisons, le SNAPS attend que le ministère chargé des sports se positionne clairement et de manière nationale pour attribuer les moyens humains aux DR.

Au sujet du concours CTPS, le SNAPS demande à minima un recrutement sur la liste complémentaire, ce qui permettra de faire une promotion interne sans grand effort budgétaire.

Le SNAPS a aussi rappelé qu'il attendait impatiemment la sortie du décret de PS, entérinant l'écriture des missions, la maîtrise décidée en août 2013 sur le modèle de l'éducation nationale, l'avancement unique et en conservant la notation par le chef de service.

De plus, le SNAPS a rappelé que l'intégration dans un pôle éducatif restait la priorité en raison de la

désorganisation de la DRH actuelle et du maintien de PTP en DDI ce qui coûte très cher en administration support.

Enfin, au sujet des indemnités et malgré le léger rattrapage qui avait eu lieu en 2013, le SNAPS a demandé à ce que les PTP soient revalorisés au niveau des IJS afin de gommer l'écart de 30%. La DRH pensait certainement rassurer les personnels avec l'annonce d'une revalorisation des montants, via un nouveau système de primes IFSE (indemnités de Fonction, de Sujétions et d'Expertise). Il semblerait plutôt qu'une bagarre identique à celle que les syndicats ont dû mener contre la PFR s'engage. Avec le résultat que l'on connaît !

Avancement d'échelon

Au regard de possibilités budgétaires contingentées par échelon, la CAP a proposé :

11ème échelon :

☞ 20 promotions / 64
promouvables au grand choix

☞ 31 promotions / 43
promouvables au choix

AGOSTINI Philippe au Grand choix le 22/12/13,

ALORY Martine au Choix le 01/01/14,

AMOSSE Marie-Reine au Choix le 02/10/13,

BAROUH François au Choix le 11/10/13,

BAZIN Antoine au Choix le 15/11/13,

BERGAMO Michelle au Choix le 08/03/14,

BILY Laurence au Choix le 25/06/14,

BOILLOT Evelyne au Grand choix le 20/11/13,

BOIZARD Daniel au Choix le

01/10/13,

BORSZCZ Jocelyne au Choix le 01/07/14,

BRIBES Olivier au Grand choix le 01/03/14,

CANTI Aldo au Choix le 13/01/14,

CHABAUD François au Choix le 28/10/13,

CHEVALIER Eric au Choix le 16/10/13,

CHOQUET Serge au Choix le 01/07/14,

CITERNE Anne au Grand choix le 17/07/14,

CUIZINAUD François au Choix le 14/06/14,

DARTNELL Laurent au Grand choix le 28/03/14,

FAVAUDON Jean-Louis au Choix le 24/10/13,

FORNES Richard au Grand choix le 08/02/14,

FRANCOIS Bertrand au Choix le 08/07/14,

GAJER Bruno au Choix le 01/08/14,

GARCIA Gilles au Choix le 25/01/14,

GIRARDIN Patrice au Grand choix le 01/01/14,

GIRAUD Henri au Choix le 01/03/14,

HONNORAT Gérard au Grand choix le 20/02/14,

HUIN Dominique au Grand choix le 21/11/13,

JALABERT Gilles au Grand choix le 28/09/13,

LALANDE Michel au Choix le 28/10/13,

LELIEVRE Jacques au Choix le 01/11/13,

LIONNET Michèle au Choix le 01/09/13,

LOGEAS Loïc au Choix le 06/02/14,

LORTO Daniel au Grand choix le 10/11/13,

MANLAY Robert au Grand choix le 01/04/14,



MARTINOIA Bruno au Grand choix le 08/02/14,
 MONTAGUT Thierry au Grand choix le 20/11/13,
 MORONVAL Bernard au Grand choix le 01/09/13,
 NOLIN Patrick au Grand choix le 01/09/13,
 PARIETTI Bruno au Grand choix le 19/05/14,
 PERRAUT Daniel au Grand choix le 10/07/14,
 PEYTHIEU Marc au Grand choix le 26/01/14,
 REINE Marc au Choix le 09/01/14,
 ROSES Thierry au Choix le 23/02/14,
 ROUBELET Michel au Choix le 01/03/14,
 SCHAFIR Corinne au Choix le 29/04/14,
 SERRES Jean-Michel au Choix le 01/09/13,
 SPRECHER Bernard au Choix le 01/09/13,
 SYLVESTRE-BARON Anny au Grand choix le 23/12/13,
 TOUZAY Olivier au Choix le 28/09/13,
 VIGNERON Thierry au Choix le 01/03/14,
 ZELY Fabrice au Choix le 15/07/14.

10ème échelon :

☞ 17 promotions / 57 promouvables au grand choix

☞ 27 promotions / 37 promouvables au choix

ANDRACA Pierre au Choix le 01/03/14,
 BANGALI DAOUDA Boukar au Choix le 16/02/14,
 BERTHOUX Patrice au Grand choix le 09/05/14,
 BRUSSEAU Thierry au Choix le 01/03/14,
 CARRION Frédéric au Choix le 01/09/13,
 COLLINOT Jean-Claude au Grand choix le 10/02/14,
 COSTE Guillaume au Choix le 01/03/14,
 COUGOULIC Pierre au Choix le 01/03/14,
 DELEMER Caroline au Choix le 01/03/14,
 DELLAC Jean-François au Choix le 22/11/13,
 DOLEANS Véronique au Choix le 25/04/14,
 DUMORTIER Bertrand au Choix le 09/06/14,

FEUTRIER Blandine au Choix le 20/03/14,
 FISCHER Marc au Choix le 01/03/14,
 GIUNTINI Jean-Claude au Grand choix le 08/06/14,
 HENRY Catherine au Grand choix le 23/01/14,
 HOUSEAUX Pierre au Choix le 01/12/13,
 INDRILUNAS Roland au Grand choix le 16/08/14,
 ITEMAN Marc au Choix le 01/03/14,
 JANEL Nicolas au Choix le 01/09/13,
 LACHAIZE Eric au Choix le 29/01/14,
 LARISSE Florence au Grand choix le 17/11/13,
 LECERF Thierry au Choix le 01/09/13,
 LEFRANC Florence au Choix le 22/03/14,
 LESEIN Arnaud au Choix le 16/02/14,
 LIGER Stéphane au Choix le 01/09/13,
 MARCELIN Gaël au Choix le 01/09/13,
 MARNAS-MARTIN Christian au Grand choix le 16/09/13,
 MAROUTEAU Serge au Grand choix le 01/09/13,
 MICHEL Jean au Choix le 01/03/14,
 MORISSEAU Yann au Choix le 01/05/14,
 MOSSANT Bernard au Grand choix le 04/03/14,
 NEUVILLE Sylvie au Choix le 28/11/13,
 OLLA Sabine au Choix le 16/10/13,
 PERROT André au Choix le 01/09/13,
 PERROT Pascal au Grand choix le 01/03/14,
 ROLAND Bruno au Grand choix le 09/11/13,
 ROUDAUT Christian au Grand choix le 01/03/14,
 SCHORNO Philippe au Grand choix le 01/03/14,
 SEMMOLA Didier au Choix le 09/08/14,
 TOURNEMIRE Thierry au Grand choix le 25/05/14,
 TRAMONTINI Giovanni au Grand choix le 13/11/13,
 URBANIAK Odile au Grand choix le 01/11/13,
 VERHAEGHE Martine au Grand choix le 15/08/14.

9ème échelon :

☞ 29 promotions / 96 promouvables au grand choix

☞ 35 promotions / 49 promouvables au choix

ABELA Hubert au Grand choix le 22/05/14,
 BALLOUARD Bertrand au Choix le 01/09/13,
 BARJOU Michel au Choix le 01/11/13,
 BARRY Jean-Claude au Grand choix le 01/03/14,
 BASTIDE Patrick au Choix le 01/02/14,
 BERGER Nathalie au Choix le 01/09/13,
 BLACHER Christian au Grand choix le 01/03/14,
 BOILON Richard au Grand choix le 11/07/14,
 BOIVIN Olivier au Grand choix le 09/11/13,
 BOUGLE Jean-Louis au Choix le 08/02/14,
 BOUNICAUD Anne-Laure au Choix le 07/09/13,
 BOURDIN Nicolas au Grand choix le 01/10/13,
 BRESCIANI Philippe au Grand choix le 01/09/13,
 BRISSAUD Laurent au Grand choix le 01/03/14,
 BRUNET Christophe au Grand choix le 24/05/14,
 CHARREYRE Denis au Choix le 01/10/13,
 CHATREFOUX Laurent au Grand choix le 01/09/13,
 CHERDIEU Gilles au Grand choix le 01/06/14,
 CHOISEL Pascal au Grand choix le 01/03/14,
 CLARICO Vincent au Choix le 01/09/13,
 COPONAT Pierre au Choix le 01/09/13,
 CROCHET Jean-Pascal au Choix le 01/11/13,
 DAUSSY Pierre au Grand choix le 26/11/13,
 DELACOUR Hervé au Choix le 25/10/13,
 DOMENC Isabelle au Choix le 23/10/13,
 DUPRAY Gilles au Choix le 01/09/13,
 DUPUY Laurent au Choix le 01/03/14,
 FAUCHE Daniel au Grand choix le 01/03/14,
 FRADON Yann au Grand choix le



23/02/14,
FRANCILLON Dominique au Grand choix le 16/05/14,
GAILLARD Francis au Choix le 01/11/13,
GODELLE Fabien au Grand choix le 24/10/13,
GROSSET Christine au Choix le 01/09/13,
GUERAUD Laurent au Choix le 16/08/14,
HEBERLE Philippe au Grand choix le 01/05/14,
LAMARQUE Eric au Choix le 05/01/14,
LE LEUCH Eric au Choix le 01/09/13,
MARCILLY Thierry au Choix le 18/08/14,
MASCI Thierry au Grand choix le 25/12/13,
MASSON Christophe au Choix le 16/10/13,
MAZZIA Sandrine au Choix le 01/09/13,
MICHE Géraldine au Grand choix le 09/03/14,
MICHEL Eric au Grand choix le 01/03/14,
MOMMESSIN Jacques au Choix le 01/09/13,
NATAF Virginie au Choix le 01/09/13,
PESTEL Gwenaël au Choix le 01/09/13,
POUGET Patrick au Grand choix le 01/03/14,
REPAUX Christian au Choix le 01/09/13,
REY MOONEEGAN Christine au Choix le 01/09/13,
ROOS Pierre au Grand choix le 01/05/14,
ROSSO Patrick au Grand choix le 01/09/13,
ROUSSAT Jérôme au Grand choix le 01/12/13,
SANCHEZ Philippe au Choix le 01/09/13,
SAUNOT Laurence au Choix le 01/09/13,
SCHOTT Franck au Choix le 16/09/13,
SEBASTIAO Victor au Choix le 01/05/14,
SELLA Rémi au Grand choix le 16/03/14,
STEIN Anne-Christine au Choix le 01/09/13,
TAILLARD Frédéric au Choix le 01/11/13,
TRAMIER Nathalie au Choix le 23/11/13,

VIAL Philippe au Choix le 01/03/14,
VOGEL Frédérique au Grand choix le 01/03/14,
VOURRON Eric au Grand choix le 01/09/13,
WALCZAK Eric au Grand choix le 01/11/13.

8ème échelon :

☞ 33 promotions / 113 promouvables au grand choix

☞ 56 promotions / 79 promouvables au choix

BARADAT Eric au Choix le 01/09/13,
BASPEYRAT Valérie au Grand choix le 05/01/14,
BASSONS Christophe au Choix le 01/05/14,
BERGER Alain au Grand choix le 09/11/13,
BESSAT Arnaud au Grand choix le 01/02/14,
BOHER Philippe au Grand choix le 01/04/14,
BOIDIN Franck au Choix le 01/11/13,
BORDAS Sophie au Choix le 01/03/14,
BOTTA Corine au Grand choix le 04/08/14,
BOULINEAU Wilfrid au Grand choix le 17/02/14,
BRESOLIN Max au Choix le 13/09/13,
BRISSON Sophie au Choix le 01/09/13,
CADEI Franck au Grand choix le 19/07/14,
CALCAGNINI Eric au Choix le 01/09/13,
CHABOT Agnes au Choix le 01/12/13,
CHASSARD Pierre-Yves au Choix le 01/09/13,
CHAUBET Christian au Grand choix le 01/10/13,
CHEURF Nasser au Grand choix le 28/11/13,
CLAPIES Christel au Choix le 01/03/14,
COTTEL Stéphanie au Choix le 01/09/13,
COURTEIX David au Choix le 01/09/13,
CROCHARD Frédérique au Choix le 01/03/14,
DAL ZOTTO Yann au Choix le 06/02/14,
DE LAFUENTE Olivier au Choix le 18/11/13,

DELAMONTAGNE Maïtena au Choix le 01/09/13,
DELATTRE Yohann au Grand choix le 01/12/13,
DESFORGES Thomas au Choix le 01/05/14,
DETIENNE Yann au Grand choix le 09/12/13,
DHENNIN Didier au Grand choix le 10/12/13,
DICKENS Peggy au Choix le 01/11/13,
DIMBOUR Sandra au Choix le 01/09/13,
DOUBLON Michel au Grand choix le 07/02/14,
DUMESTRE Valérie au Grand choix le 01/03/14,
DURING François au Choix le 01/05/14,
EKAMBI-KINGUE Eric au Grand choix le 01/09/13,
FASOLI Stéphanie au Choix le 01/03/14,
FAUCHER Cyril au Choix le 01/01/14,
FAUVEL Emmanuel au Choix le 01/03/14,
FAYOLLE Cécile au Choix le 16/02/14,
FEVRE Ingrid au Choix le 01/03/14,
FOURNIER Jérôme au Choix le 01/11/13,
FRICONNEAU Estelle au Choix le 01/09/13,
GALLET Bertrand au Choix le 01/03/14,
GAUTIER Christèle au Choix le 01/09/13,
GOMBROWICZ Cyrille au Choix le 01/09/13,
GOMEZ Philippe au Choix le 01/09/13,
GUILLOU Anthony au Choix le 01/12/13,
HABECKER Jean-Luc au Grand choix le 17/03/14,
HAREL Yann au Choix le 01/01/14,
JAMGOTCHIAN Nathalie au Grand choix le 01/06/14,
JAOUEN Bernard au Grand choix le 01/02/14,
JARRY Sébastien au Choix le 01/09/13,
JAUNET Fabrice au Choix le 14/11/13,
LAGARDE Pierre au Choix le 08/09/13,
LAMBERT Karine au Grand choix le 01/09/13,
LE PENNEC Yann au Grand choix le 21/02/14,
LECLER Gilles au Choix le

01/04/14,
 LEGRAS Franck au Grand choix le
 16/03/14,
 LEROUGE Olivier au Choix le
 01/03/14,
 LEYS Bertrand au Choix le
 01/11/13,
 MARCHAND Philippe au Grand
 choix le 21/10/13,
 MAROIS Laurence au Choix le
 01/09/13,
 MARTA Philippe au Choix le
 14/05/14,
 MERIGOT Alexandra au Choix le
 01/03/14,
 MONTERO Brigitte au Choix le
 10/09/13,
 MONTIGON Luc au Choix le
 01/09/13,
 NAEJUS Rudy au Grand choix le
 03/06/14,
 NAPOLEON Eric au Grand choix
 le 16/11/13,
 OBRINGER Claudine au Grand
 choix le 06/06/14,
 ODEYER Christophe au Choix le
 01/06/14,
 PHILIPPE Gildas au Choix le
 01/05/14,
 PINTENO Corinne au Choix le
 01/09/13,
 PLANES Eric au Grand choix le
 24/03/14,
 PLUMENAIL Lionel au Choix le
 01/09/13,
 PROUST Arnaud au Grand choix
 le 12/02/14,
 RAYNAUD Stéphane au Choix le
 01/09/13,
 SAIDI Thierry au Grand choix le
 16/09/13,
 SALVETAT Eric au Choix le
 07/12/13,
 SCHMITZ Gaëlle au Choix le
 01/09/13,
 SIMON Olivier au Choix le
 01/11/13,
 TALLIEU Chloé au Choix le
 01/03/14,
 TESTER Sébastien au Choix le
 28/02/14,
 TOUYA Damien au Choix le
 01/11/13,
 TSICHLAKIS Sandrine au Grand
 choix le 21/09/13,
 VENOT Fabienne au Grand choix
 le 01/08/14,
 VERMEULEN Rodolphe au Grand
 choix le 01/03/14,
 VETU Benoît au Choix le 01/11/13,
 VINCENT Stéphane au Grand
 choix le 01/01/14,
 ZOCCA Thierry au Grand choix le

08/09/13.

7ème échelon :

 ☞ 28 promotions / 95
 promouvables au grand choix

 ☞ 44 promotions / 62
 promouvables au choix

ABRIAL Franck au Grand choix le
 20/03/14,
 AGOSTINI Charles-Baptiste au
 Grand choix le 01/09/13,
 ALCOCER José au Grand choix le
 01/07/14,
 ARZUR Gaelle au Choix le
 01/09/13,
 BALLEZ-BAZ Jean-Philippe au
 Choix le 13/09/13,
 BAUDUIN Anne-Marie au Grand
 choix le 01/03/14,
 BELLARD Franck au Choix le
 01/11/13,
 BLIN Nicolas au Grand choix le
 01/04/14,
 BONNETAIN Vincent au Choix le
 20/02/14,
 BOTREL David au Choix le
 01/03/14,
 BOURGEON Guillaume au Grand
 choix le 01/09/13,
 BRAIN Solenne au Choix le
 01/09/13,
 BRECHBUHL Cyril au Choix le
 01/03/14,
 BURGOT Isabelle au Choix le
 01/03/14,
 BUSNEL Olivier au Grand choix le
 01/03/14,
 CRESSENT Benoît au Choix le
 01/03/14,
 CROCHET Pierre au Grand choix
 le 01/11/13,
 CROIZAT Pierre-Olivier au Choix
 le 01/03/14,
 CURSAZ Richard au Choix le
 08/04/14,
 DE MEO Richard au Choix le
 13/09/13,
 DUGAST Anne au Choix le
 01/09/13,
 ECHILLEY Arnaud au Choix le
 01/11/13,
 FERNANDES Antonio au Choix le
 16/12/13,
 FEVRIER Christian au Grand
 choix le 05/06/14,
 FROMENT Patrice au Choix le
 01/11/13,
 GEISS Philippe au Grand choix le
 16/07/14,
 GENTILE Delphine au Choix le
 01/09/13,
 GRETHEN Patrice au Choix le

01/09/13,
 GUILLOT Fabien au Choix le
 10/08/14,
 HAGUENAUER Marianne au
 Choix le 09/06/14,
 IDESHEIM Maxence au Grand
 choix le 16/03/14,
 JOURDE Frédérique au Grand
 choix le 01/09/13,
 KEHLHOFFNER Eric au Grand
 choix le 01/09/13,
 LACROIX Mathieu au Choix le
 21/02/14,
 LAFUENTE Soraya au Choix le
 01/03/14,
 LANCE Xavier au Choix le
 01/03/14,
 LAURINE Boris au Choix le
 01/09/13,
 LEPROVOST Jean-Manuel au
 Choix le 01/01/14,
 MAHE Léonor au Choix le
 01/09/13,
 MAHUET-LEWANDOWSKI
 Stéphanie au Grand choix le
 24/07/14,
 MALAURIE Sylvie au Grand choix
 le 08/10/13,
 MARECHAL Delphine au Grand
 choix le 01/09/13,
 MEISS Raphaël au Choix le
 24/09/13,
 MEYER Baptiste au Choix le
 14/09/13,
 MIDAVAIN Sébastien au Grand
 choix le 01/11/13,
 MIMOUN Nadia au Choix le
 01/09/13,
 MISSU Anne-Laure au Choix le
 01/03/14,
 MORAWICE Sébastien au Grand
 choix le 06/06/14,
 MORET Olivier au Grand choix le
 16/09/13,
 MURE Bruno au Choix le 01/11/13,
 OBERLECHNER Valérie au Grand
 choix le 01/09/13,
 PANIER Pierre-Emmanuel au
 Choix le 01/03/14,
 PEON-BRILLANT Carole au
 Choix le 01/09/13,
 PERRIN Lionel au Grand choix le
 01/05/14,
 PERROCHIA Cyrille au Choix le
 01/03/14,
 PETRE Bertrand au Choix le
 01/09/13,
 PLASMAN Laurence au Grand
 choix le 01/03/14,
 POINTURIER Pierre-Alain au
 Grand choix le 01/11/13,
 POULET Jean-Michel au Grand
 choix le 01/03/14,



PROUST Fabien au Choix le 01/05/14,
RATHIER Magali au Grand choix le 11/02/14,
RESPINGER Alix au Choix le 23/02/14,
ROBERT Denis au Grand choix le 01/09/13,
ROSSET Séverine au Choix le 01/11/13,
SANDOVAL BRIET Wara au Grand choix le 01/09/13,
TIJOU Geoffroy au Choix le 01/03/14,
TRIOMPHE Emmanuel au Choix le 01/11/13,
VALERO Audrey au Choix le 01/03/14,
VANDENHENDE Séverine au Choix le 01/09/13,
VERNEY Fabrice au Choix le 01/10/13,
VIDAL Séverine au Grand choix le 01/03/14,
VON-PINE Vincent au Choix le 01/03/14.

6ème échelon :

☞ 20 promotions / 67 promouvables au grand choix

☞ 37 promotions / 52 promouvables au choix

ARGIOLAS Cécile au Grand choix le 01/11/13,
AUSTERLITZ Michel au Choix le 01/09/13,
BELMADI Slimane au Choix le 01/11/13,
BOIVIN Jean-Christophe au Choix le 01/06/14,
BOURDEAU Vincent au Choix le 12/04/14,
BOYE Raphaël au Choix le 01/01/14,
CHOMAZ Myriam au Grand choix le 23/03/14,
CUCHERAT Yann au Choix le 01/05/14,
DAGORNE Hervé au Grand choix le 19/01/14,
DAILLE Bertrand au Grand choix le 01/06/14,
DECHARME Eric au Choix le 01/11/13,
DESSUM Nicolas au Grand choix le 01/11/13,
DEVAUX Pierre au Choix le 01/05/14,
DOVI John au Grand choix le 01/03/14,
DURIVAUX Franck au Choix le 16/07/14,

ERNAULT Romuald au Choix le 09/01/14,
FAURE Nicolas au Grand choix le 01/01/14,
FEYS Patrice au Grand choix le 01/03/14,
FORNES Ludovic au Grand choix le 05/06/14,
FREUND Laurent au Choix le 01/05/14,
GOUBEL Mathieu au Choix le 01/05/14,
GRANIER Sébastien au Choix le 01/11/13,
GUILHEM Maxime au Choix le 01/05/14,
GUINDEUIL Dominique au Grand choix le 01/05/14,
GUIRRONNET Sandrine au Choix le 01/07/14,
HERVET Rachel au Choix le 01/07/14,
JARDIN Bertrand au Choix le 01/07/14,
KINNE Julia au Choix le 01/05/14,
LAFONT DALEGRE Aude au Choix le 01/11/13,
LAGRANGE Charlotte au Choix le 01/05/14,
LATRUFFE Brice au Choix le 01/05/14,
LE CORNO Vincent au Choix le 01/07/14,
LE CROLLER Vincent au Choix le 24/12/13,
LE DRAOULEC Gaël au Choix le 09/12/13,
LEFEUVRE Matthieu au Choix le 01/05/14,
LEJARD Marie-Hélène au Grand choix le 12/09/13,
LEVEQUE Céline au Grand choix le 01/03/14,
LIMOZIN Sylvain au Choix le 18/12/13,
MAILLET Séverine au Choix le 13/01/14,
MANIN Christophe au Grand choix le 01/03/14,
MENEGAUX Yann au Choix le 16/11/13,
MORINEAU Maëva au Choix le 01/05/14,
MULLER Rachel au Grand choix le 01/03/14,
NICOLAIDIS Aurélie au Choix le 12/06/14,
OUDOT Emmanuelle au Choix le 19/07/14,
PASTRES Grégoire au Choix le 01/11/13,
PEYVEL Benoît au Choix le 01/05/14,

PRECIGOUT Emmanuel au Grand choix le 01/03/14,
RISLER Sébastien au Grand choix le 16/04/14,
ROUX Sandrine au Grand choix le 13/12/13,
SATABIN Laurent au Grand choix le 01/05/14,
SAUVEPLANE Valérian au Choix le 01/05/14,
SORIN Grégoire au Choix le 01/05/14,
SULEYMANOGLU Meyrem au Choix le 01/11/13,
TORRE Mathias au Grand choix le 01/05/14,
WATTRE Guillaume au Choix le 01/05/14,
WESTELYNCK Jean-Michel au Grand choix le 01/03/14.

5ème échelon :

☞ 18 promotions / 63 promouvables au grand choix

BERGERON Jean-François au Grand choix le 01/06/14,
BISSON Franck au Grand choix le 01/09/13,
BONHOMME Gilles au Grand choix le 01/09/13,
BOUGE Perle au Grand choix le 01/09/13,
CHOUKROUN Laurent au Grand choix le 01/09/13,
CORNELOUP Mathieu au Grand choix le 01/04/14,
DUPRE Jérôme au Grand choix le 01/09/13,
DURAND Pascal au Grand choix le 01/03/14,
GUILLOU Emmanuel au Grand choix le 01/09/13,
LALANDE Olivier au Grand choix le 01/09/13,
LASNIER Malory au Grand choix le 01/09/13,
LE QUELLEC Loïc au Grand choix le 01/09/13,
MACIEJEWSKI Hugo au Grand choix le 26/10/13,
SAUVAGE Nicolas au Grand choix le 01/09/13,
SEMPEY Didier au Grand choix le 05/03/14,
STOYANOV Svetoslav au Grand choix le 01/09/13,
TOPANDE-MAKOMBO Gilles au Grand choix le 01/11/13,
WYSS Eric au Grand choix le 01/11/13.

Les commissaires paritaires du
SNAPS



Syndicat National des Activités Physiques et Sportives

Bulletin d'adhésion 2014(Période du 1^{er} septembre 2013 au 31 décembre 2014)

à renvoyer à : SNAPS - Maison du Sport Français - 1 av Pierre de Coubertin 75640 PARIS Cedex 13



M. Mme⁽¹⁾ Mlle Nom : Prénom :
 Date de Naissance : / / Adresse :
 T. fixe : / / / / /
 Portable : / / / / / E-mail : @
 Grade et classe (2) : Echelon (2) : depuis le : / / Note : /100
 Indice (2) : Fonctions : Affectation :
 Temps partiel : % Retraité Autres situations (3) :

(1) Indiquer vos noms de naissance et d'épouse - (2) Ces informations figurent sur votre dernier bulletin de paye - (3) Merci de préciser votre situation

Je règle ma cotisation d'un montant de _____ € (voir page ci-contre)
 par prélèvement automatique (*) A _____, le _____
 par chèque(s) à l'ordre du SNAPS daté(s) du jour (Maximum 3) Signature : _____

(*) Joindre obligatoirement à votre bulletin d'adhésion :

- un relevé d'identité bancaire (IBAN et BIC)
- le formulaire mandat de prélèvement disponible auprès de votre secrétaire régional (page 32) ou en téléchargement sur <http://snaps.unsa-education.org> - Rubrique « se syndiquer ».

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE EN PRATIQUE

- Votre cotisation 2014 sera prélevée en 3 fois si vous adhérez avant le 01/12/13 (janvier, mars, juin), en 2 fois avant le 01/02/14 (mars, juin), en 1 seule fois ensuite.
- Le renouvellement de votre adhésion est ensuite automatique. Toutefois, vous recevrez en octobre de chaque année un courrier vous indiquant de manière précise le montant de votre cotisation pour l'année suivante ainsi que l'échéancier de vos prélèvements.
- Un simple courrier ou un e-mail adressés au siège du SNAPS suffisent pour mettre fin à tous les prélèvements.

CONTRIBUER A L'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE ET AUX MOYENS D'ACTION**MES AVANTAGES**50 % de réduction pour une première adhésion ⁽¹⁾**66 % de ma cotisation déduite du montant de mon impôt sur le revenu ⁽²⁾**

Le prélèvement automatique et fractionné de ma cotisation.

(1) valable 1 fois dans la carrière

(2) la déduction ne s'applique pas si vous avez opté pour la déduction de vos frais professionnels (frais réels)

**VOUS ÊTES A LA RETRAITE ?
LE SNAPS A BESOIN DE VOUS !**

En continuant à soutenir le SNAPS, vous bénéficiez :

- d'une cotisation réduite à **40 % de votre dernière cotisation** ;
- de la déduction fiscale de 66 % de votre cotisation sur le montant de votre impôt sur le revenu ;
- de l'envoi de 4 numéros du SNAPS Infos par an ;
- des activités amicalistes organisées par et pour les retraités.



CONSEILLER TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE SUPÉRIEUR*

| | Brut | INM** | Brut mensuel | Durée | Cotisation SNAPS | | Brut | INM | Brut mensuel | Durée | Cotisation SNAPS |
|--------------------|------|-------|--------------|-------|------------------|-----------------------|------|-----|--------------|-----------|------------------|
| 4ème | HEA3 | 963 | 4458,98 € | | 276 € | CLASSE NORMALE | | | | | |
| 4ème | HEA2 | 916 | 4241,35 € | 1 an | 264 € | | | | | | |
| 4ème | HEA1 | 881 | 4079,29 € | 1 an | 252 € | | | | | | |
| 3ème | 1015 | 821 | 3801,48 € | 3 ans | 237 € | | | | | | |
| 2ème | 966 | 783 | 3625,52 € | 2 ans | 225 € | 11ème | 1015 | 821 | 3801,48 € | | 237 € |
| 1er | 901 | 734 | 3398,64 € | 2 ans | 210 € | 10ème | 966 | 783 | 3625,52 € | 2 ans 6 m | 225 € |
| HORS CLASSE | | | | | | 9ème | 901 | 734 | 3398,64 € | 2 ans 6 m | 210 € |
| | | | | | | 8ème | 835 | 684 | 3167,13 € | 2 ans 6 m | 195 € |
| | | | | | | 7ème | 772 | 635 | 2940,24 € | 2 ans | 180 € |
| | | | | | | 6ème | 716 | 593 | 2745,77 € | 2 ans | 171 € |
| | | | | | | 5ème | 664 | 554 | 2565,19 € | 2 ans | 159 € |
| | | | | | | 4ème | 618 | 518 | 2398,50 € | 2 ans | 150 € |
| | | | | | | 3ème | 565 | 478 | 2213,28 € | 2 ans | 138 € |
| | | | | | | 2ème | 506 | 436 | 2018,81 € | 2 ans | 123 € |
| | | | | | | 1er | 427 | 379 | 1754,88 € | 2 ans | 108 € |

PROFESSEUR DE SPORT*

| | Brut | INM | Brut mensuel | Durée | Cotisation SNAPS | | Brut | INM | Brut mensuel | Ancien | Choix | Grand choix | Cotisation SNAPS |
|--------------------|------|-----|--------------|---------|------------------|-----------------------|------|-----|--------------|---------|---------|-------------|------------------|
| 7ème | 966 | 783 | 3625,52 € | | 225 € | CLASSE NORMALE | | | | | | | |
| 6ème | 910 | 741 | 3431,05 € | 3 ans | 213 € | | | | | | | | |
| 5ème | 850 | 695 | 3218,06 € | 3 ans | 201 € | | | | | | | | |
| | | | | | | 11ème | 801 | 658 | 3046,74 € | | | | 189 € |
| 4ème | 780 | 642 | 2972,65 € | 2 a 6 m | 183 € | | | | | | | | |
| | | | | | | 10ème | 741 | 612 | 2833,74 € | 5 a 6 m | 4 a 6 m | 3 ans | 177 € |
| 3ème | 726 | 601 | 2782,81 € | 2 a 6 m | 174 € | | | | | | | | |
| | | | | | | 9ème | 682 | 567 | 2625,38 € | 5 ans | 4 ans | 3 ans | 165 € |
| 2ème | 672 | 560 | 2592,97 € | 2 a 6 m | 162 € | | | | | | | | |
| | | | | | | 8ème | 634 | 531 | 2458,69 € | 4 a 6 m | 4 ans | 2 a 6 m | 153 € |
| 1er | 587 | 495 | 2292,00 € | 2 a 6 m | 144 € | 7ème | 587 | 495 | 2292,00 € | 3 a 6 m | 3 ans | 2 a 6 m | 144 € |
| HORS CLASSE | | | | | | 6ème | 550 | 467 | 2162,35 € | 3 a 6 m | 3 ans | 2 a 6 m | 132 € |
| | | | | | | 5ème | 510 | 439 | 2032,70 € | 3 a 6 m | 3 ans | 2 a 6 m | 126 € |
| | | | | | | 4ème | 480 | 416 | 1926,20 € | 2 a 6 m | 2 a 6 m | 2 ans | 117 € |
| | | | | | | 3ème | 450 | 395 | 1828,97 € | 1 an | | | 114 € |
| | | | | | | 2ème | 423 | 376 | 1740,99 € | 9 mois | | | 105 € |
| | | | | | | 1er | 379 | 349 | 1615,97 € | 3 mois | | | 99 € |

CHARGE D'ENSEIGNEMENT EPS*

| | Brut | INM | Brut mensuel | Durée | Cotisation SNAPS | | Brut | INM | Brut mensuel | Ancien | Cotisation SNAPS |
|------------------------------|------|-----|--------------|---------|------------------|--------------------|------|-----|--------------|--------|------------------|
| 5ème | 966 | 783 | 3625,52 € | | 225 € | HORS CLASSE | | | | | |
| 4ème | 910 | 741 | 3431,05 € | 4 ans | 213 € | | | | | | |
| 3ème | 850 | 695 | 3218,06 € | 4 ans | 201 € | | | | | | |
| 2ème | 810 | 664 | 3074,52 € | 3 a 6 m | 192 € | | | | | | |
| 1er | 741 | 612 | 2833,74 € | 3 ans | 177 € | | | | | | |
| CLASSE EXCEPTIONNELLE | | | | | | 6ème | 801 | 658 | 3046,74 € | | 189 € |
| | | | | | | 5ème | 741 | 612 | 2833,74 € | 3 ans | 177 € |
| | | | | | | 4ème | 645 | 539 | 2495,73 € | 3 ans | 156 € |
| | | | | | | 3ème | 607 | 510 | 2361,45 € | 3 ans | 147 € |
| | | | | | | 2ème | 569 | 481 | 2227,17 € | 3 ans | 138 € |
| | | | | | | 1er | 538 | 457 | 2116,05 € | 2 ans | 129 € |

| NORMALE | Brut | INM | Brut mensuel | Ancien | Choix | Grand choix | Cotisation SNAPS |
|---------|------|-----|--------------|---------|---------|-------------|------------------|
| 11ème | 646 | 540 | 2500,36 € | | | | 156 € |
| 10ème | 608 | 511 | 2366,08 € | 4 a 6 m | 3 a 6 m | 2 a 6 m | 147 € |
| 9ème | 570 | 482 | 2231,80 € | 4 a 6 m | 3 a 6 m | 2 a 6 m | 138 € |
| 8ème | 539 | 458 | 2120,68 € | 4 ans | 3 a 6 m | 2 a 6 m | 129 € |
| 7ème | 504 | 434 | 2009,55 € | 3 a 6 m | 3 ans | 2 a 6 m | 123 € |
| 6ème | 478 | 415 | 1921,57 € | 3 a 6 m | 3 ans | 2 a 6 m | 117 € |
| 5ème | 449 | 394 | 1824,34 € | 3 a 6 m | 3 ans | 2 a 6 m | 114 € |
| 4ème | 423 | 376 | 1740,99 € | 2 a 6 m | 2 ans | | 105 € |
| 3ème | 395 | 359 | 1662,28 € | 1 a 6 m | 1 an | | 102 € |
| 2ème | 366 | 339 | 1569,67 € | 1 a 6 m | 1 an | | 96 € |
| 1er | 306 | 297 | 1375,20 € | 1 an | | | 84 € |

* cas particuliers: 50 % pour la 1ère cotisation au SNAPS - % du temps partiel - 40 % pour les retraités - autres cas = brut mensuel X 0,063 €

** Valeur de l'INM au 1er juillet 2010



Vos secrétaires régionaux

ALSACE

Mme Frédérique VOGEL
CREPS
4 allée du Sommerhof
67035 STRASBOURG Cedex 02
tél. 06 70 59 49 49
frederique.gabin@hotmail.fr

AQUITAINE

M. Jean Louis MORIN
51 rue de Coulmiers
33400 TALENCE
port. 06 85 20 43 48
jl.morin@numericable.fr

AUVERGNE

Mme Gaëlle SCHMITZ
13 rue St Benoît
43750 VALS PRES LE PUY
prof. 04 71 09 80 96
port. 06 88 38 34 23
schmitzprovostg@gmail.com

BASSE-NORMANDIE

M. Lorrie DELATTRE
58, avenue de Paris
14000 CAEN
port. 06 29 34 24 37
ldelattre@ffck.org

BOURGOGNE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

BRETAGNE

Mme Marie Annick MAUS
27 rue Hoche
56400 AURAY
prof. 02 97 46 29 36
port. 06 74 17 29 64
marie-annick.maus@morbihan.gouv.fr

CENTRE

M. Guillaume PICHARD
5 rue des tournesols
45 170 NEUVILLE AUX BOIS
prof. 02 38 42 42 13
port. 06 38 70 17 16
pichard.guillaume@gmail.com

CHAMPAGNE

M. Frantz RALITE
15, rue de l'Église
51510 COOLUS
prof. 03 26 26 98 12
frantz.ralite@drjscs.gouv.fr

CORSE

M. Christian OSTY
10 parc belvédère
20000 AJACCIO
prof. 04 95 50 39 58
port. 06 22 89 04 68
christianosty@hotmail.com

FRANCHE-COMTE

Mme Maé DOUABLIN
8 avenue du Cdt Marceau
25000 BESANCON
tél. 03 80 21 60 21
port. 06 73 66 10 78
mae.douablin@gmail.com

GUADELOUPE

M. Florent ROSEC
CREPS Antilles-Guyanne
Route des Abymes
BP 220
97182 ABYMES Cedex
tél. 06 90 211 399
florent.rosec@creps-pap.sports.gouv.fr

GUYANE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

HAUTE-NORMANDIE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

ILE DE FRANCE

M. Raphaël MILLON
150, rue Paul Vaillant Couturier
94140 ALFORTVILLE
port. 06 86 63 17 91
raphmillon@hotmail.com

LA RÉUNION

M. Jean-Yves MOREL
2, rue J. Fen Chong
Résidence Eden Roc
97419 LA POSSESSION
prof. 02 62 20 96 68
pers. 02 62 22 07 86
jymrun@wanadoo.fr

LANGUEDOC ROUSSILLON

M. Yves CABON
18 rue de la Loge
34000 MONTPELLIER
prof. 04 67 10 14 35
port. 06 80 05 43 96
cabonyves@orange.fr

LIMOUSIN

M. Fabrice DUBOIS
Le Bat Fût
87800 JANAILHAC
prof. 05 55 45 24 53
port. 06 86 93 30 59
fadubois@laposte.net

LORRAINE

M. Jean-Michel GEHIN
10, rue de Lattre
88150 GIRMONT
port. 06 83 64 72 87
jm.gehin@wanadoo.fr

MARTINIQUE

M. Daniel LORTO
405, chemin Fonds Giromon Pelletier
97232 LE LAMENTIN
prof. 05 96 59 03 32
port. 06 96 33 53 47
daniel.lorto@drjscs.gouv.fr

MAYOTTE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

MIDI-PYRENEES

M. Franck BAUDE
Résidence Les Vignes
Lotissement Surre
09000 ST PIERRE DE RIVIERE
port. 06 70 12 27 50
franckbaude@yahoo.fr

NORD PAS DE CALAIS

M. Jean-Loup BOULANGER
171, rue de Boulogne
59150 WATTRELOS
prof. 03 20 62 08 40
port. 06 84 57 69 55
jean-loup.bou@wanadoo.fr

PAYS DE LOIRE

M. Tony MARTIN
7 rue des violettes
53970 L'HUISSERIE
port. 06 78 31 07 51
tony.martin@mayenne.gouv.fr

PICARDIE

Mme Marie-Hélène DELAFOLIE
19, rue Lucien Laine
Rés. les 3 Rivières - B.23
60000 BEAUVAIS
prof. 03 44 06 06 25
marie-helene.delafolie@oise.gouv.fr

POITOU-CHARENTES

M. Patrick BALLON
4 rue Micheline Ostermeyer
BP 10560
86021 POITIERS Cedex
prof. 05 49 18 57 21
patrick.ballon@vienne.gouv.fr

PACA

M. Eric LE CHANONY
817 Chemin des Frères gris
13080 LUYNES
port. 06 10 73 63 07
lechanonyeric@gmail.com
snaps.sectionpaca@gmail.com

RHONE-ALPES

M. Antoine LE BELLEC
33 Rue Adolphe Baumle
07130 SAINT PERAY
prof. 04 75 82 46 15
port. 06 48 99 33 69
lebellecantoine@yahoo.fr

POLYNESIE FRANCAISE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org